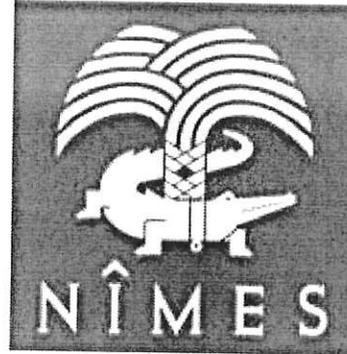


DATE DE :
PUBLICATION
ASSEMBLEES
CONSEIL MUNICIPAL

17 NOV. 2021

Annexe à la délibération
N° 2021-06-003 du

06 NOV. 2021



Accusé de réception en préfecture
030-213001894-20211106-2021-06-003-DE
Date de télétransmission : 15/11/2021
Date de réception préfecture : 15/11/2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Conseil Municipal du 6 novembre 2021

Sommaire

Introduction : le cadre juridique du débat
d'orientation budgétaire

- I- Aperçu de l'environnement macro-économique
- II- Les principales mesures relatives aux collectivités locales
- III- La situation budgétaire de la ville de Nîmes :
 - a. Rétrospective
 - b. Dette
 - c. Orientations budgétaires
- IV- Les dépenses de personnel : évolution et projection
- V- La traduction dans les politiques publiques des orientations budgétaires

Annexe

INTRODUCTION

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape. Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre. Cette dernière partie s'avère particulièrement compliquée pour notre commune au vu des positions et décisions de l'EPCI systématiquement défavorable à la ville de Nîmes, lors du précédent mandat.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre une relation apaisée malgré une situation financière extrêmement dégradée de l'EPCI.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs ; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat. Il est également à disposition de tous sur le site internet de la ville.

Une délibération sur le budget non précédée de ce rapport est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA de Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay le Fleury).

Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 N° 2005-1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité. Cette obligation était auparavant prévue par décret (N97-175 du 20 février 1997).

I – APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE

Alors que l'année 2020 et le 1^{er} semestre 2021 ont été marqués par une crise sanitaire et économique sans précédent due au Covid-19, un rebond significatif de l'activité économique est attendu au second semestre 2021. En effet, ce rattrapage est permis par le déconfinement progressif et l'accélération de la campagne de vaccination. De plus, l'activité économique devrait connaître une reprise plus marquée aux 3^{èmes} et 4^{ème} trimestres, avec une croissance soutenue de la consommation des ménages.

Le PIB a chuté de 8% en 2020 selon les données de la Banque de France de juin 2021. Cela résulte de la baisse d'activité engendrée par les confinements successifs. En 2021, une reprise de la croissance économique est anticipée de plus de 5%. La croissance du PIB s'établirait ensuite à 4% en 2022, puis à 2% en 2023.

Concernant l'inflation, elle était seulement de 0.50% en 2020. Selon les prévisions, celle-ci s'élèverait à 1.5% en moyenne en 2021 avec des mouvements infra annuels néanmoins marqués entre 0.8% et 2.1%. Au-delà, le niveau d'inflation est estimé proche de 1.2% en moyenne par an. Au regard des précédentes prévisions (à savoir 1% en mars 2021), les mouvements d'inflation sont orientés vers le haut.

A noter que cette projection d'un rebond de la croissance pourrait être affectée par deux aléas significatifs que sont l'ampleur et la vitesse d'utilisation du surplus d'épargne financière accumulé » par les ménages en 2020 puis l'ampleur et la durée des tensions sur les prix des matières premières ainsi que de possibles augmentations des difficultés de recrutement.

II – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le projet de loi de finances pour 2022, a été présenté mercredi 22 septembre au Conseil des ministres. Il ne prévoit pas de bouleversement majeur et procède entre autre à une réforme des indicateurs financiers. L'objectif étant de mieux coller à la réalité c'est-à-dire à la potentielle richesse des territoires et donc de tenir compte de l'effet de la réforme de la fiscalité locale et de la réforme des impôts de production sur ces derniers. Il est proposé d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes et la taxe locale sur la publicité extérieure).

S'agissant de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, les dotations de péréquation sont en progression. La DGF reste stable en 2022 avec 18.3 milliards d'euros pour le bloc communal. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent chacune de 95 millions d'euros. De nouvelles modalités d'ajustement du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la détermination des dotations et fonds de péréquation.

S'agissant des prélèvements sur recettes ils s'élèvent à 43,2 milliards d'euros en 2022 au profit des collectivités, soit une hausse de 292 millions d'euros par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par :

57	63	63	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse
466	466	466	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
326	326	329	Dotations départementales d'équipement des collèges
661	661	661	Dotations régionales d'équipement scolaire
3	3	3	Dotations globales de construction et d'équipement scolaire
2 880	2 905	2 905	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
388	413	414	Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale
4	4	4	Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants
107	107	107	Compensation réforme fiscalité Mayotte
7	7	7	Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires
284	284	284	Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle
48	48	48	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport
27	27	27	Prélèvement sur recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane
123	123	123	Prélèvement sur recettes Neutralisation de la réforme de l'apprentissage
91	91	91	Prélèvement sur recettes Polynésie Française
100	510	430	Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire
3 642	3 290	3 290	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels
43 208	43 400	43 248	TOTAL PSR

INTITULE DU PRELEVEMENT				PLF 2021 (en M€)	LFI 2021 (en M€)	PLF 2022 (en M€)
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 756	26 758	26 786			
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	7	7	6			
Dotations de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes de leur groupement	50	50	50			
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du Fonds de compensation pour la TVA	6 546	6 546	6 500			
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	540	540	581			
Dotations élu local	101	101	101			

- L'augmentation prévisionnelle de +352 millions d'euros du PSR de compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels en raison du dynamisme des bases de ces impositions ;
- La hausse prévisionnelle de +41 millions d'euros du PSR au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale, principalement en raison de la progression de la compensation de l'exonération de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000€ ;
- La baisse de -50 millions d'euros au total des dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale et de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, au titre de la minoration des variables d'ajustement ;
- Le recul de -46 millions d'euros anticipé sur le niveau du FCTVA en 2022.

S'agissant des variables d'ajustement, elles atteindront 50M€ en 2022 tout comme en 2021.

III – LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE NIMES

A. RETROSPECTIVE

Préalablement, il est important de rappeler au travers de la rétrospective budgétaire, les éléments conducteurs des budgets passés :

- Un niveau d'investissement soutenu axé sur les actions de proximité mais aussi sur la poursuite des grands projets pour la ville,
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement en léger recul,
- Une diminution du niveau d'endettement.

a. Les données générales

- Les grandes masses financières

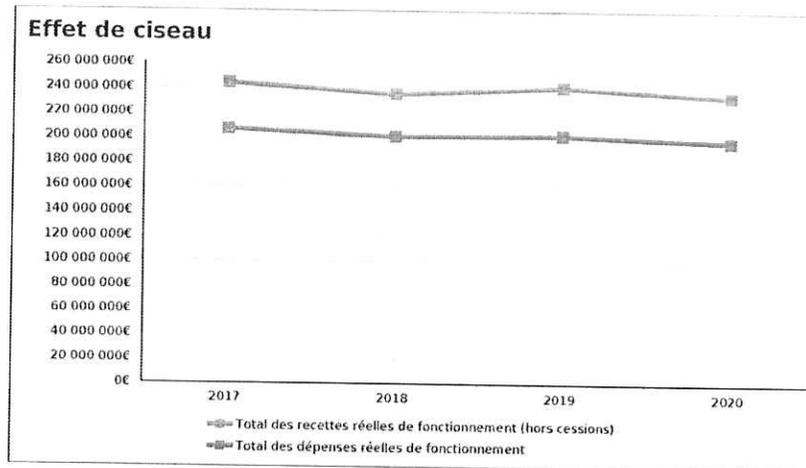
Le champ d'analyse porte sur les exercices 2018 à 2020 à partir des documents budgétaires afférents au budget principal.

	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	236 304 097	244 324 3297	237 758 852
Dépenses de fonctionnement	200 605 364	201 677 694	196 706 141
Recettes d'investissement	41 626 288	26 754 160	30 684 332
Dépenses d'investissement	76 632 203	67 429 599	69 195 172

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement totalisent 237.8 M€ composées pour l'essentiel d'impôts et taxes pour 67% et de dotations et participations pour 26%.

Cette même année les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 196,7 M€. Elles sont composées pour la majorité de charges de personnel, soit 50%, de charges à caractère général pour 31% et des autres charges de gestion courante pour 16%. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse du fait de la diminution des charges de personnel et des autres charges de gestion courantes, des intérêts de la dette et des subventions versées.

Sur la période 2017 à 2020 on constate une évolution totale de -4.76% sur la période concernant les dépenses de fonctionnement.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à celle des dépenses. Les recettes ou dépenses

exceptionnelles étant comptabilisées elles peuvent faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses vient nourrir la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement en limitant le recours à l'emprunt. Les recettes de gestion courantes supérieures aux dépenses permettent à la ville de dégager de l'auto-financement pour couvrir une partie des investissements.

- Fonds de roulement

Composé des montants inscrits au 001, 002 et 1068 le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux stables par rapport aux emplois durables. Il est utilisé pour financer une partie des actifs circulants.

	2018	2019	2020
Fonds de roulement en fin d'exercice	26 664 431	28 634 802	31 176 674

Sur la période 2018 à 2020 le fonds de roulement s'établit en moyenne à 28 825 302 €. Sur cette même période le fonds a augmenté de 16,9%.

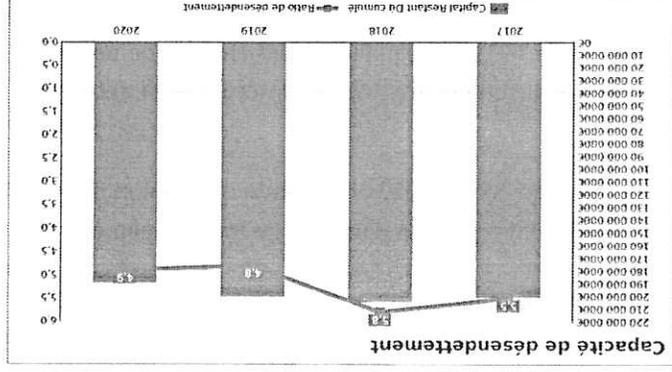
- L'endettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la commune. Il est généralement admis que le seuil d'alerte, révélateur de tensions futures, se situe à 12 ans.

b. Les soldes intermédiaires de gestion

- Les épargnes



est de 7,3 ans.

Sur la période 2018 à 2020 le taux d'épargne brute se maintient autour de 15,6% ce qui permet de conserver un ratio de désendettement performant qui demeure largement éloigné du seuil des 12 ans. A titre indicatif la moyenne de la strate en matière de capacité de désendettement en 2020

	2018	2019	2020
Encours au 1er janvier	204 903 378	200 631 687	189 229 711
Ratio de désendettement	5,8 ans	4,8 ans	4,9 ans
Emprunt	14 000 000	7 680 000	13 000 000

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le solde de la richesse financière.

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel. Lorsque celle-ci est négative cela révèle une situation financière dégradée.

	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	236 304 097	244 324 329	237 758 852
Epargne de gestion	40 364 482	44 734 173	42 412 235
Epargne brute	34 543 457	39 218 111	37 012 928
Epargne nette	16 271 766	20 136 135	16 918 173

En 2020, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 237 758 852€ et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette de 196 706 141 €.

L'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et de dégager un excédent de fonctionnement, soit de l'épargne brute, de 37 012 928 €.

Une fois les remboursements de dette payés, il se dégage une épargne nette de 16 918 173 € destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.

c. La fiscalité directe

- Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. L'évolution des bases dépend de deux facteurs :

- De la décision prise dans le cadre de la loi de finances annuelle de faire évoluer les bases (en lien avec l'inflation).
- De l'augmentation de la population.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette Imposable TH	Base nette Imposable TFB	Base nette Imposable TFNB
2018	180 514 304	190 202 379	567 857
2019	184 698 325	193 914 827	593 185
2020	181 007 386	197 809 346	590 860

- Les taux et les produits fiscaux

En 2020 la ville a maintenu les taux d'imposition des taxes d'habitation et de foncier sur les propriétés non bâties stables.

Taux TH	29,33%
Taux TFB	28,55%
Taux TFNB	83,76%

Le produit de la fiscalité directe constitue la ressource principale courante directement maîtrisable par la ville via les taux votés par le conseil municipal. La recherche de l'optimisation du rendement fiscal au travers

d'un véritable travail d'analyse des produits fiscaux a conduit la commune à adopter en 2008 l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de lutter contre la vacance des logements.

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 111 826 814 € en 2020, rôles supplémentaires inclus, ce qui représente une augmentation de 1%.

	2018	2019	2020
Produit de la TH	52 944 845	54 172 019	53 089 466
Produit de la TFB	59 057 839	55 362 683	56 474 568
Produit de la TFNB	475 637	496 852	494 904
Rôles supplémentaires	442 417	490 689	1 767 876
Total des produits	112 920 738	110 522 243	111 826 814

d. Les dépenses

Le montant total des dépenses représentée en 2020 : 265 901 313 € dont 196 706 141 € en fonctionnement et 69 195 172 € en investissement.

- Les dépenses de fonctionnement

Elles se composent des charges de personnel, des charges à caractère général, de diverses charges de gestion courante et de charges exceptionnelles et financières.

Les dépenses de fonctionnement sont en recul sur la période, -1.9% en moyenne :

	2018	2019	2020
Charges à caractère général (chap. 011)	63 528 027	62 630 202	60 302 640
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	98 148 692	98 065 031	98 000 596
Autres charges de gestion courante (art 65)	2 349 857	2 927 745	1 441 463
Intérêts de la dette (art 6611)	5 821 026	5 516 063	5 399 307
Autres dépenses de fonctionnement	1 775 894	1 863 605	1 170 567
Total des dépenses réelles de fonctionnement	200 605 364	201 677 694	196 706 141

- Les dépenses d'investissement

Elles se composent des dépenses d'équipements, de subventions d'équipements versées et du remboursement en capital de la dette. Sur la période 2018 à 2020, la Ville a réalisé en moyenne 50,2 M€ d'investissement. La municipalité témoigne de sa volonté à investir pour les Nimois tout en ayant dans l'optique de maintenir les grands équilibres financiers.

	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	53 170 520	47 871 708	48 584 964
Subventions d'équipement (art 204)	550 000	85 094	310 133
Remboursement capital de la dette (art 204)	18 271 691	19 081 976	20 094 755
Autres investissements hors PI	4 639 992	390 820	205 321
Total des dépenses réelles	76 632 203	67 429 599	69 195 172

e. Les recettes

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont diminué sur la période. Ce recul s'explique essentiellement par une diminution des produits du chapitre « Impôts et taxes » et des « autres recettes ».

	2018	2019	2020
Produits des contributions directes (art 731111)	112 920 738	110 522 243	111 826 815
Fiscalité indirecte	47 731 622	47 523 653	46 628 018
Dotations	59 282 147	60 849 543	62 404 154
Autres recettes	14 996 636	25 355 194	16 798 897
Total des recettes réelles de fonctionnement	236 304 097	244 324 329	237 758 852

- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement fluctuent de la sorte :

	2018	2019	2020
FCTVA (art. 10222)	6 418 810	5 113 714	5 640 423
Emprunts (art. 16 hors 166 et 16449)	14 000 000	7 680 000	13 000 000
Autres recettes	21 207 478	13 960 446	12 043 910
Total des recettes réelles d'investissement	41 626 288	26 754 160	30 684 332

f. Le financement de l'investissement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement des immobilisations. Il est d'usage de considérer que les cessions d'immobilisations, constituant une recette de la partie fonctionnement, forment partie des ressources de la section investissement. En effet, il s'agit d'opérations de désinvestissement dont les ressources sont destinées à financer de nouvelles immobilisations.

	2018	2019	2020
Epargne nette (a)	16 271 766	20 136 135	16 918 173
FCTVA (b)	6 418 810	5 113 714	5 640 423
Autres recettes (c)	5 461 256	6 725 453	3 479 040
Produit de cessions (d)	1 155 276	3 428 524	4 039 784
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	29 307 108	35 403 826	30 077 420
Subventions perçues (liées au	11 172 449	7 234 993	8 564 870
Emprunts (art 16 hors 166 et	14 000 000	7 680 000	13 000 000
Financement total h = (e+f+g)	54 479 557	50 318 819	51 642 290
Résultat de l'exercice	692 819	1 971 196	2 541 872

Un résultat positif vient augmenter le fonds de roulement permettant de le reconstituer afin de l'utiliser pour des investissements futurs.

g. Ratios de la loi A.T.R.

	2018	2019	2020
Ratio 1	1 304	1 308	1 286
Ratio 2	734	717	731
Ratio 3	1 536	1 585	1 554
Ratio 4	346	311	319
Ratio 5	1 278	1 227	1 191
Ratio 6	262	269	276
Ratio 7	48,93 %	48,62 %	49,82 %
Ratio 9	92,63 %	90,36 %	91,19 %
Ratio 10	22,53 %	19,63 %	20,49 %
Ratio 11	84,9 %	77,45 %	76,6 %

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population (€)

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (€)

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population (€)

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population (€)

Ratio 5 = Encours de la dette / population (€)

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population (€)

Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel

de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de

fonctionnement

Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

B - DETTE

a. Observatoire de la dette

L'année 2020 a été exceptionnelle à plus d'un titre. La propagation rapide de la pandémie a poussé les Etats à intervenir massivement, de concert avec les banques centrales. Alors même qu'un an auparavant, la normalisation monétaire semblait être la sortie logique d'une décennie d'interventions de la Banque Centrale Européenne, cette dernière semble être entrée dans un processus d'innovation monétaire permanent avec l'annonce de nouvelles mesures de soutien.

Grâce à la baisse des taux longs et à des taux courts négatifs, les collectivités ont enregistré un taux d'emprunt moyen largement inférieur à celui observé en 2019 (0,56%). En 2020 toutes les strates de collectivités se sont financées sur un taux moyen inférieur à 1%.

Sur les 10,1 milliards d'euros d'emprunts ayant permis de couvrir les besoins de financement externe en 2020, les collectivités les plus grandes (Régions, Départements et Communes et EPCI de plus de 100 000 habitants) cumulent 74,6% des volumes encaissés (ou consolidés). Enfin, le taux moyen d'emprunt des collectivités apparait en forte baisse à 0,56% contre 0,71% en 2019 (et 1,10% en 2018).

Sur l'année 2020, les banques ont financé 59,3% des besoins d'emprunt à long terme des collectivités : cette proportion des volumes correspond aux nouveaux contrats, signés et consolidés en 2020 mais aussi aux consolidations de contrats signés par le passé ou de conventions

pluriannuelles. On constate un repli pour la deuxième année consécutive, du fait de la progression du financement obligataire qui bondit de 17,1% à 31,4%.

Avec 40,5% des crédits bancaires accordés, hors « opérations mixtes », La Banque Postale s'affirme toujours comme le premier prêteur du marché (en baisse toutefois par rapport à 2019 : 45,4%). La banque française a aussi commercialisé 37,1% de l'ensemble des emprunts bancaires 2020 dans un marché aux acteurs toujours très nombreux.

La Société Générale arrive en deuxième position pour 12,6% des volumes octroyés, alors qu'elle n'a distribué que seulement 8,3% des contrats d'emprunts, tandis que la Caisse d'Épargne, pour 15,8% des contrats d'emprunts a octroyé 10,7% des nouveaux financements en volume. Le crédit Agricole est en quatrième position quant aux volumes (10,6%) mais deuxième quant au nombre de crédits (20,2%).

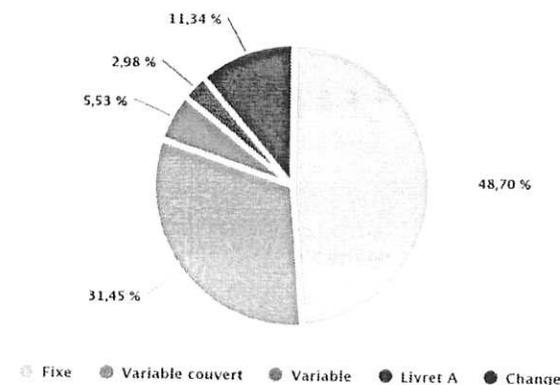
Autour de ces prêteurs principaux, gravitent également le Crédit Foncier, Arkéa et plus ponctuellement la Banque populaire, le Crédit Mutuel, la BNP, le Crédit Coopératif.

b. La dette du budget principal

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget principal, sont les suivantes :

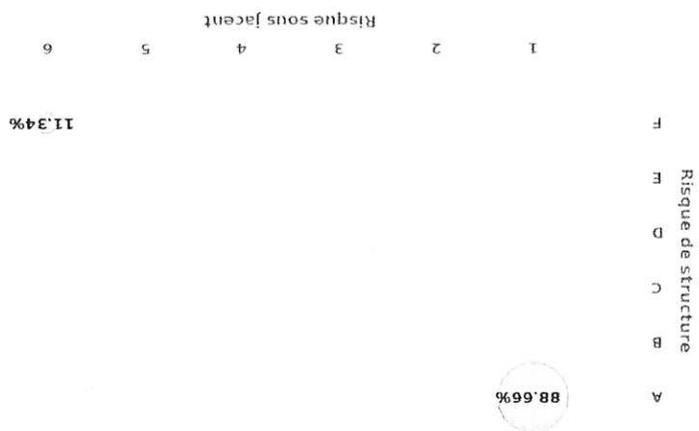
Capital restant dû au 31/12/2021	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
171 664 182	2,53%	11 ans et 9 mois	6 ans et 4 mois	44

La répartition du risque de taux est la suivante :



Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	83 593 752 €	48.70%	2,14%
Variable couvert	53 985 990 €	31,45%	1,99%
Variable	9 500 000 €	5.53%	0,35%
Livret A	5 121 608 €	2.98%	1,35%
Change	19 462 833€	11,34%	7.04%
Ensemble des risques	171 664 182 €	100,00%	2,53%

- Les emprunts à taux fixes représentent 48,70% de la dette financière. Insensibles aux fluctuations des marchés financiers, ils apportent une sécurité dans la gestion de la dette.

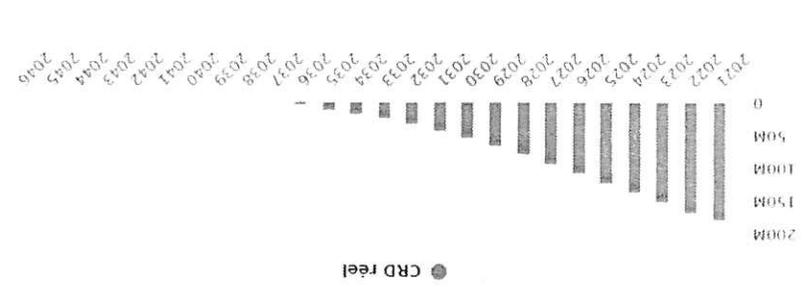


Dettes selon la charte de bonne conduite :

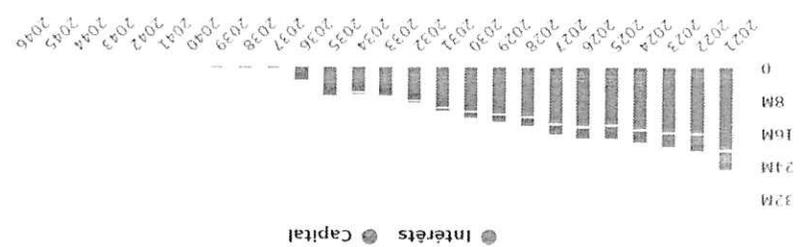
- Les emprunts à taux variables représentent 39,96% dont 31% à taux couvert. La collectivité a donc sécurisé une partie des emprunts soumis aux variations de marché contre une hausse excessive des taux. Actuellement, la dette variable permet d'optimiser le taux moyen de la dette globale en profitant des taux historiquement bas.

- Les emprunts structurés représentent 11% de la dette financière.

Le risque de l'encours de dette peut être mesuré aussi bien sur la structure que sur l'indice en suivant la charte de bonne conduite (GISSLER).



Le graphique suivant présente le profil d'extinction de la dette financière actuelle :



Selon la charte GISSLER, 88,66% de la dette est indexée sur les risques de structure A et B et de sous-jacent 1, rendant le risque inexistant.

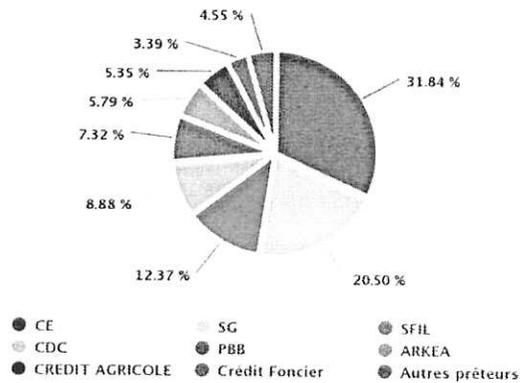
Enfin, 11,34% de la dette est indexée sur un risque hors charte GISSLER (GF). Cet emprunt est indexé à taux fixe à barrière sur écart entre €/CHF et €/USD.

Le graphisme suivant présente l'évolution des annuités futures conformément aux anticipations de marché :

Le capital restant dû s'éteint de manière régulière. La soutenabilité du profil d'extinction montre que la ville ne dispose pas d'emprunt « in fine ».

La Ville de Nîmes conserve une diversification de sa dette en sollicitant chaque année les banques actives sur le marché des collectivités locales.

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



La dette comporte 44 emprunts à répartis auprès de 12 établissements bancaires. Avec un encours de 54,6 M€, soit 31,8% de la dette, le groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Foncier) est le principal prêteur de la ville suivi de près par la Société Générale (35,1 M€ de capital restant dû qui représente 20,5% de la dette).

La dette à taux fixe

L'ensemble des emprunts à taux fixes sont classés en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER. Le taux fixe moyen de cet encours est de 2,14%.

Type	Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	83 593 751,71 €	2,14%

La dette à taux variable

Les emprunts à taux variable ne représentent pas de risque potentiel, ils sont classés 1A selon la charte de bonne conduite. Le taux variable moyen de ces emprunts s'élève à 1,23%.

Type	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Variable couvert	53 985 989,61 €	1,99%
Variable	9 500 000 €	0,35%
Livret A	5 121 607,77 €	1,35%
Total	68 607 597,38 €	1,23%

La dette structurée

Les structures de taux diverses présentent un potentiel de volatilité différent pour chaque ligne d'emprunt. Le taux moyen pondéré de ces emprunts structurés s'élève à 7,04% au 31/12/2021.

Par ailleurs, l'emprunt SFIL CAFFIL classé en 6F a fait l'objet d'une assignation en justice pour divers manquements. En parallèle, la SFIL a fait plusieurs propositions de refinancement à taux fixe engendrant un surcoût

estimé de 5 à 10 millions d'euros au regard des prévisions de marchés. Le cabinet Kepler Cheuvreux a également été consulté afin de sécuriser cet emprunt, leur offre proposait le paiement d'une indemnité annuelle en contrepartie d'une couverture contre toutes les fluctuations de l'écart EUR/USD-EUR/CHF. Le coût de cette sécurisation étant estimé entre 500 000€ et 800 000€ pour une année.

Le 26 mai 2017, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a débouté la ville à raison de son incapacité à conclure que les contrats de prêt litigieux ne présentent pas de caractère spéculatif. Eu égard aux motivations du jugement et à ses nombreuses imprécisions, la ville a souhaité se positionner sur un appel de la décision. Le 21 novembre 2017, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement rendu par le Tribunal et débouté la Ville de ses demandes.

La Ville s'est donc pourvue en cassation.

Les propositions de sécurisation de l'emprunt classé 6F font ressortir un coût compris entre 6 et 9M€ sur la durée résiduelle de l'emprunt soit 13 ans.

Ainsi l'adite sécurisation pénaliserait, toutes choses étant égales par ailleurs, la capacité de financement de la ville à hauteur de 430 000 € par an sur 13 ans.

Le taux moyen de cet emprunt ressort à 6.75%, la sécurisation ferait augmenter ce dernier de 150 points de base.

En conclusion

Une gestion efficiente et efficace de la dette ainsi que les conditions de marchés favorables, ont permis de réduire fortement la dette financière de la ville sans affecter le niveau d'investissement.

En effet, les efforts de négociation avec les établissements bancaires, ont permis de mobiliser des emprunts à taux compétitifs en 2021 :

- 5 000 000 € auprès d'ARKEA, au taux variable Euribor 3M + 0.25% sur 20 ans,

Une ligne de trésorerie d'un montant de 8 000 000 € a également été ouverte auprès de la Société Générale pour une durée d'un an au taux EUM avec une marge de 0.29%.

La ville continue de se désendetter en limitant chaque année le recours à l'emprunt. L'encours de dette passe de 182 134 957 € au 31/12/2020 à 171 664 182 € au 31/12/2021.

c. La dette du budget Cadereau

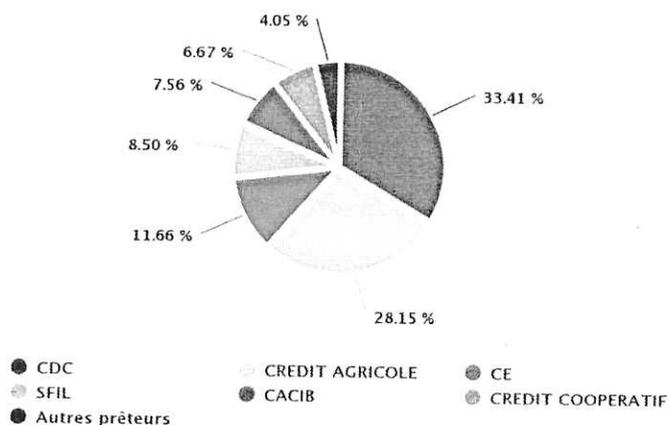
Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget Cadereau, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD) 31/12/2021	Taux moyen (Excl. Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
48 750 569 €	3,15 %	18 ans et 7 mois	10 ans et 5 mois	16

Totalement sécurisé, l'ensemble de l'encours de dette du budget Cadereau est classé en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER.

Type	Capital Restant D0	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	37 364 323,58 €	3,66 %
Variable	0,00 €	0,00 %
Livret A	11 386 245,62 €	1,50 %
Ensemble des risques	48 750 569,20 €	3,15 %

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



Les emprunts à taux fixes représentent 76.64% de la dette financière. Les emprunts à taux indexés sur le livret A représentent 23.36%. Compte tenu du transfert des axes 6 et 7 à Nîmes Métropole, un travail de fond a permis de définir les emprunts à transférer, même si nous pouvons regretter qu'aucun travail sérieux n'a été engagé par Nîmes Métropole au contraire de la ville. L'estimation factuelle de l'encours restant à la ville est de l'ordre de 25% du CRD global.

Les titres émis par la ville en 2018 (2 826 201,19€), 2019 (2 819 321,70€), 2020 (2 798 297,78 €) et 2021 (2 791 430,63 €) pour le remboursement par Nîmes Métropole des quotes-parts d'emprunt liés au transfert de la compétence Gémapi n'ont toujours pas été réglés alors que dans le même temps le précompte sur les attributions de compensation de 7,4M€ a été opéré. L'impact sur la trésorerie de la collectivité est très important, Nîmes Métropole devant à ce jour la somme de 11 235 251,30€.

La dette du budget ANRU est à ce jour :

Capital restant d0 (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 450 536 65 €	0,84 %	22 ans et 3 mois	11 ans et 6 mois	3

Type	Capital Restant D0	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 780 536 65 €	0,54 %
Variable	0 00 €	0,00 %
Livret A	6 670 000 00 €	1,10 %
Ensemble des risques	12 450 536 65 €	0,84 %

Totalement sécurisé, l'ensemble de l'encours de dette du budget ANRU est classé en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER et a été souscrit

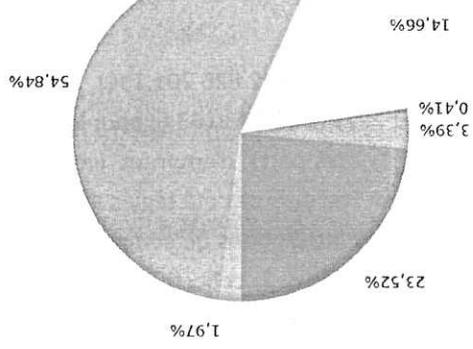
montant des provisions constituées pour couvrir les garanties vient en déduction.

Une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio s'élève à 15,02 % pour l'exercice 2021.

- Division du risque :

Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas dépasser 10% de la capacité totale à garantir. Ce ratio permet de ne pas mettre en danger l'équilibre budgétaire de la collectivité en cas de défaut d'un bénéficiaire.

Répartition par catégories



Une collectivité ne peut garantir à un même débiteur plus de 10% de 50% de ses recettes réelles de fonctionnement. Notre capacité à garantir ne doit pas dépasser 115 000 000 € (50% des recettes réelles de fonctionnement), notre encours est de 4 070 545 € soit 3,54 % de notre capacité totale à garantir.

auprès de la banque des territoires pour le livret A et du crédit agricole pour le second prêt.

d. La dette garantie

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 a autorisé les collectivités à accorder leur garantie d'emprunt dans le cadre d'opérations très diverses et au profit d'entités de droit public ou privé : associations, entreprises, collectivités (SDIS, Syndicats), organismes de logements sociaux...).

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Le régime juridique des garanties d'emprunts est fixé par les articles L2252-1 à L2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, la loi du 5 janvier 1988 dite « Loi Galland » a introduit des ratios d'encadrement des garanties d'emprunts octroyées par les collectivités territoriales aux personnes de droit privé. Ces ratios, conformément à l'article L2252.2 du CGCT, ne s'appliquent pas pour les opérations de constructions, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte.

- Ratios applicables aux garanties d'emprunts :

- Plafonnement du risque

Le montant total des annuités d'emprunts garanties à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le

- Partage du risque :

La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%. Cependant, la quotité maximale peut être portée à 80% pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L 300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme. Dans certains cas, jusqu'à 100% pour les opérations menées par des organismes d'intérêt général visés aux articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts ainsi que pour les logements en zone tendue.

- Synthèse de la dette garantie au 31/12/2021 :

Les opérations consacrées au logement social représentent plus de 70 % de l'encours de dette garantie. 78% de la dette garantie est accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations, ces emprunts sont adossés au Livret A et ne présentent pas de risque de taux.

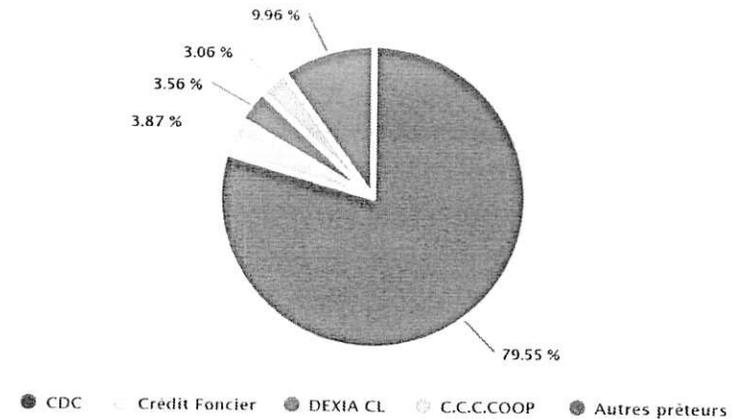
La garantie d'emprunt octroyée par la ville fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logements sociaux qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

Capital restant dû (CRD) au 31/12/21	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
80 413 699 €	2,28%	14 ans et 5 mois	7 ans et 11 mois	206

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	19 985 220 €	24,85%	3,57%
Fixe à phase	857 036 €	1,07%	3,65%
Variable	366 655 €	0,46%	1,58%
Livret A	50 424 212 €	62,71%	1,51%
Inflation	4 093 282 €	5,09%	2,53%
Barrière	4 687 294 €	5,83%	4,62%
Ensemble des risques	80 413 699 €	100,00%	2,28%

Dette par prêteur :



Afin de limiter les risques, la Ville de Nîmes évalue la santé financière des organismes, au travers d'une analyse financière s'appuyant sur les ratios financiers Boléro. De plus, chaque fois que cela s'avère possible, la ville peut

partager la garantie avec d'autres collectives de façon conjointe mais non solidaire afin de ne garantir que le remboursement d'une certaine quotité de l'emprunt.

a. Définitions/lexique financier :

Taux fixes : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé jusqu'à leur extinction.

Taux variables couverts : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A...). Ces emprunts ont leur taux capé ou encadré par un tunnel. Le taux de l'emprunt ne peut jamais dépasser un taux fixe connu ou le taux variable de référence augmenté de la marge.

Livret A : emprunts indexés sur le Livret A ou le LEP.

Barrières taux euro : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer soit un taux fixe, soit un taux variable standard de la zone euro, éventuellement augmenté d'une marge, mais sans coefficient multiplicateur.

Barrières euro avec multiplicateur : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer un taux variable avec un effet de levier qui accélère la dégradation du taux payé.

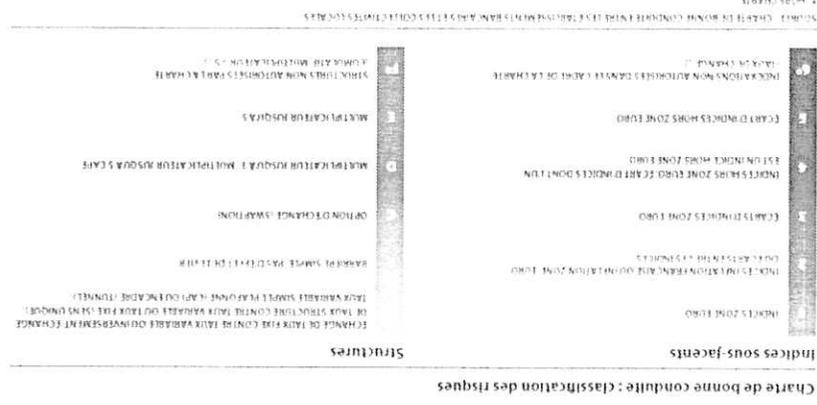
Écart d'inflations : le taux payé est fonction de l'écart entre l'inflation française et l'inflation européenne.

Produits de pente : le taux payé est fonction de l'écart entre un taux long et un taux court de la zone euro.

Produits de change : le montant payé fait intervenir un cours de change. Le premier cas concerne les emprunts en devise (emprunt en francs suisses, par exemple). Le second cas est celui des produits dont le taux payé dépend d'un ou plusieurs cours de change (barrière sur EUR-CHF, sur l'écart EUR-USD – EUR-CHF...).

La Charte de Bonne Conduite (CBC) :

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose la classification suivante :



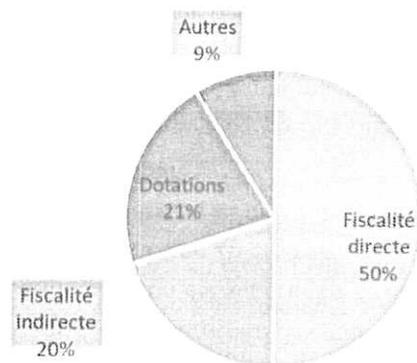
C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour la dernière loi de finances de la législature, le projet de budget pour 2022 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales. Il s'inscrit dans la volonté de poursuivre la relance engagée en 2021, dont les fruits commencent à se faire sentir.

Le texte du projet de loi de finances 2022 a été présenté en Conseil des ministres le 22 septembre. Le projet sera ensuite voté par le Parlement lors du dernier trimestre 2021, pour une publication au Journal officiel prévue pour la fin décembre 2021.

a. Les recettes de fonctionnement

Structures des RRF en 2021 (hors produits de cession)



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

Les contributions directes (50 %) constituent le principal poste de recettes. Le produit fiscal évoluera en fonction de la dynamique foncière du territoire et du coefficient de revalorisation forfaitaire.

Les dotations (21 %) continuent de progresser au gré des abondements de l'enveloppe de dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la hausse de la population.

L'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) versées par l'intercommunalité pèsent à hauteur de 13,6% au sein des recettes. Elles évolueront en fonction des futurs transferts de compétences et/ou des réévaluations des charges et recettes transférées. Un rééquilibrage du calcul des charges de mutualisation devrait permettre à la ville de voir sa participation à la mutualisation se rapprocher de la réalité.

La fiscalité indirecte (20 %) cumule les éléments de fiscalité indirecte comme les droits de mutation, la taxe sur l'électricité et la TLPE.

Les autres recettes (9 %) comprennent les produits des services, les autres produits de gestion courante et les recettes exceptionnelles.

i. Fiscalité directe

Les taux d'imposition directs de la ville de Nîmes, comprenant la taxe d'habitation (TH), et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) demeurent constant. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est passé à 53,20% avec l'intégration de la part de foncier du Département pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

Taux TFB (commune)	53,20 %
Taux TFNB (commune)	83,76 %

Le taux d'évolution des taxes foncières bâti et non bâti observé sur le territoire des grandes villes s'établit ainsi à +0,3% en 2021. Cette évolution est supérieure à celles observées en 2019 et 2020 (-0,4% en 2020, -0,3% en 2019) mais reste cependant inférieure aux dynamiques de taux observées les précédentes années post-électorales (+1,8% en 2015, +5,1% en 2009).

Dans une grande majorité, les villes et leurs groupements à fiscalité propre (38 territoires sur 42) ont maintenu leur taux de fiscalité en 2021.

Le produit fiscal découle des bases qui évoluent sous l'effet de deux phénomènes :

- S'agissant de la revalorisation forfaitaire appliquée par l'Etat sur

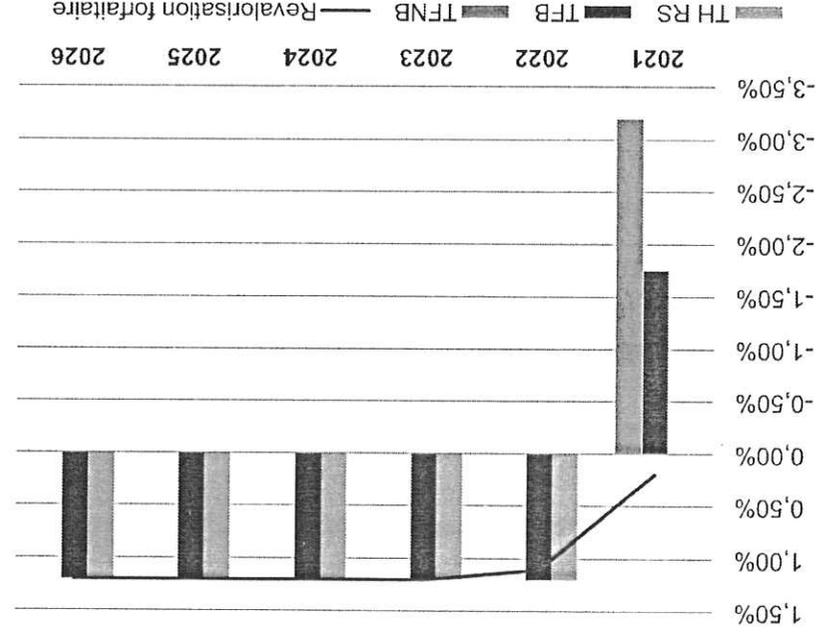
les bases fiscales de taxe d'habitation : Ce coefficient de revalorisation voté dans la loi de Finances est lié à l'inflation constatée l'année précédente.

En 2019 ce coefficient était de 2,20%, en 2020 il a été de 0,90%. Pour 2021 il a revalorisé les bases de 0,20%. A compter de 2022, l'inflation est estimée à 1,20% par an.

- Le dynamisme physique du territoire : création de locaux, retour à l'imposition, modifications de la politique d'abattement. Toute nouvelle imposition sur le territoire viendra améliorer les hypothèses renseignées.

2021 marque la fin de la perception par les communes de la taxe d'habitation sur les résidences principales du fait de sa nationalisation. Cette perte sera compensée à l'euro près avec le transfert du taux

Evolution des bases fiscales



départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et une compensation liée au coefficient correcteur. La ville perd toutefois définitivement la dynamique d'évolution sur les recettes, tout en étant dépendante d'un maintien par l'Etat des compensations. Cette même année les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties sont en forte baisse du fait de la réforme des locaux industriels.

ii. Fiscalité indirecte

Prospective à compter de 2022 :

- L'Attribution de Compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Sans nouveau transfert à compter de 2021, le produit est estimé figé à 29,2 M€.
- L'institution de la DSC est facultative et le conseil communautaire en détermine librement le montant. Le produit est estimé maintenu à 2,3M€.
- La loi de Finances pour 2018 a figé le montant de l'enveloppe globale du FPIC à 1Md€. Après une légère baisse en 2020 suite à la baisse de la population, la Ville estime une progression du reversement de l'ordre de 1% par an.
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité : Estimée à 3M€ elle est attendue stable les années à venir.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux : Anticipée à 5.5M€ mais réalisée à 6,5M€ en 2020, elle est anticipée à 7M€ pour 2021 et 6.5M€ dès 2022.
- Les autres produits fiscaux en baisse depuis 2020 des suites du Covid-19 et des mesures d'exonérations prises par la Ville, sont anticipés avec un retour à la normale pour 2022.

iii. Dotations et participations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat et versé aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Cette dotation vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires.

Son montant est établi chaque année par la loi de finances et sa répartition s'opère à partir des données physiques et financière des collectivités.

La dotation forfaitaire évolue en fonction des éléments suivants :

- La population, croissance démographique sur le territoire.
- Le potentiel fiscal : un écrêtement maximum de 3% s'applique aux collectivités ayant un potentiel fiscal supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen. La ville de Nîmes n'est pour le moment pas concernée par celui-ci.

Sans réforme et avec un potentiel fiscal qui reste en dessous de 75%, la dotation forfaitaire augmentera en fonction de l'évolution de la population, qui en l'absence de plus d'éléments, est envisagée stable pour 2022.

La DSU constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les

ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Cette dernière bénéficie depuis 2019 d'un abondement de 90M€, qui est estimé figé pour 2021.

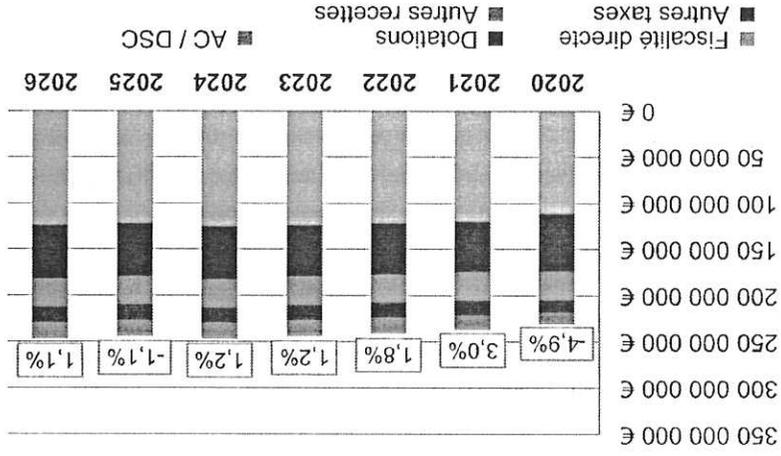
La DNP a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

Elle comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal (suite à la suppression de la TP en 2010). Le produit est estimé figé sur 2021.

Le chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses, est attendu en baisse de 50% de 2019 à 2020 compte tenu de l'impact du Covid-19 et de la fermeture des équipements et la gratuité de certains services pendant plusieurs mois. Il faudra attendre 2022 pour retrouver un niveau de recettes équivalent à 2019 (soit 10,5M€). Le chapitre 75, produits de gestion courante, et les produits exceptionnels (77 hors 775) sont également fortement impactés en 2020 et progresseront à nouveau dès 2022.

Enfin les recettes de fonctionnement prennent en compte un les cessions des immobilisations pour 2,5M€ en 2020, 5M€ en 2021. Bien qu'il s'agisse d'une recette d'exploitation, les cessions d'immobilisation correspondent à une opération de diminution du patrimoine dont les recettes sont destinées à financer l'acquisition de nouveaux équipements. En conséquence l'enregistrement de cette recette en produit d'investissement est admis.

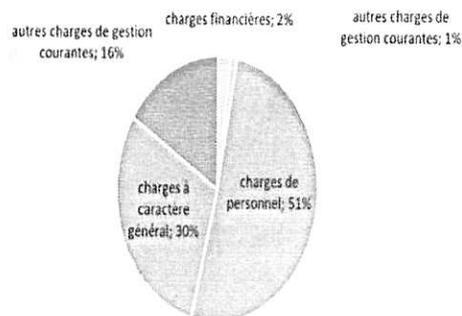
Au total, l'évolution des recettes est anticipée comme suit :



En 2021, tout comme en 2020, les recettes sont en baisse compte tenu de l'impact du Covid-19, de la fermeture des équipements et de la gratuité mise en place par la Ville de certains services pendant plusieurs mois. Il faudra attendre 2022 pour retrouver un niveau de recettes équivalent à 2019.

b. Les charges de fonctionnement

Structure des DRF en 2021



Les charges de personnel (51%) constituent le principal poste de dépenses. Elles évoluent en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents. Elles vont également subir les effets des décisions prises au niveau national, telles que des revalorisations, et au niveau de la collectivité, tels que les départs à la retraite, les recrutements et remplacements.

Les charges à caractère général (30%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation, le prix des fluides et par la politique d'externalisation de certains services. Ces dernières sont impactées en 2020 en raison du Covid-19.

Les autres charges de gestion courante (16%) correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations au SDIS et aux syndicats, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les charges financières (2%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la Ville et des variations des taux d'intérêt.

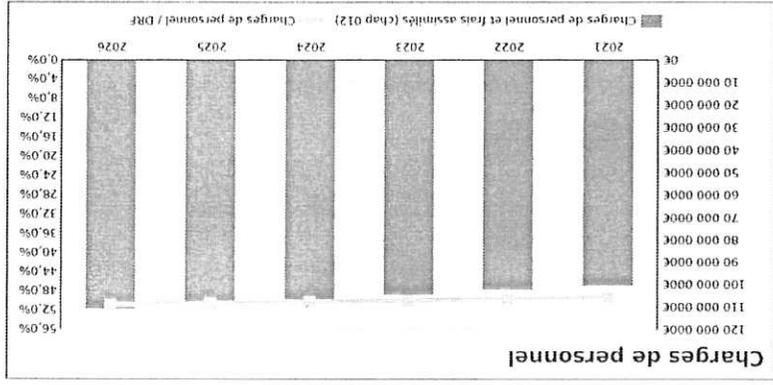
Les autres charges (1%), font référence aux autres reversements (article 739) ainsi qu'aux charges exceptionnelles (chapitre 67).

i. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population.

La hausse des charges liées au Covid-19 est compensée par la non-réalisation d'autres dépenses comme celles prévues pour les manifestations culturelles et sportive par exemple. Ainsi les dépenses ralentissent dans leur progression cette année. A compter de 2022, la Ville prévoit un retour à la normale comme en 2019 avec près de 62,6M€ de dépenses et une progression annuelle de 1,2% liée à l'inflation. Cette prévision est toutefois à prendre avec prudence tant le contexte sanitaire est évolutif.

Ces dépenses représentent 30% pour la Ville en 2021, la moyenne de la strate (011/DRF) s'élève à 19,4% en 2020.



Evolution des charges de personnel

personnel.
En 2022, la Ville anticipe une hausse de +2,5% de ses dépenses de

Il est à noter que la moyenne de la strate s'élève à 58,3% en 2020.

personnel.
Ces dépenses qui représentent plus de la moitié (51%) du poids global des DRF de la Ville de Nîmes, soit le premier poste de dépenses, constituent un réel enjeu pour la collectivité. L'attention particulière portée à ce poste montre ces dernières années l'efficacité de la maîtrise des dépenses de recrutement au sein de la collectivité.

Les charges de personnel ont subi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui s'est effectuée en deux fois : +0,6% en 2016 et +0,6% en 2017. Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et

ii. Les charges de personnel

iii. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges qui comprennent les contingents et participations obligatoires (art. 655 dont contribution SDIS) et les subventions de fonctionnement versées (art. 657 dont subvention CCA5 et Caisse des écoles) sont cristallisées à l'exception de la participation du SDIS qui en raison du nouveau mode de calcul devait diminuer en 2021.

Les autres charges sont indexées sur l'inflation anticipée.

iv. Les charges financières

Les frais financiers découlent de la tendance morte de la dette financière, issues des anticipations de marché. La prospective s'établit donc sur un contexte de taux de marché historiquement bas.

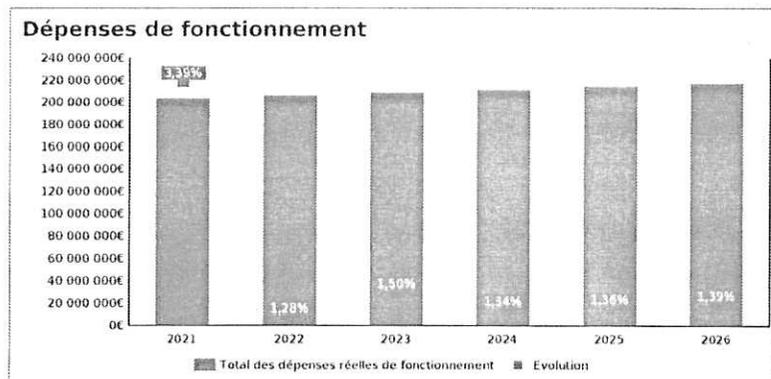
Les intérêts de la dette future sont calculés sur l'hypothèse en 2022 d'un recours au financement bancaire à hauteur de 19,2 M€ par an, sur une durée d'amortissement de 20 ans avec un amortissement du capital constant au taux fixe de 1,5%.

v. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles, tout comme les atténuations de produits, sont

figées.

Au total, l'évolution des dépenses de gestion est anticipée comme suit :



2021 est marquée par une diminution des dépenses de fonctionnement en raison de l'impact du Covid-19. A compter de 2022 les dépenses réelles de fonctionnement progressent en raison de l'évolution croissante des deux principaux chapitres, à savoir les dépenses de personnel et les charges à caractère général.

Au global, les évolutions sont plus marquées sur les dépenses que sur les recettes. La ville devra s'attacher à limiter ces évolutions si elle souhaite conserver son autofinancement.

a. Les recettes d'investissement

i. Les subventions d'investissements

Compte tenu des incertitudes en matière de subvention d'investissement, non seulement sur le montant perceptible mais aussi et surtout sur l'exercice d'encaissement desdites subventions, la prise en compte d'une hypothèse de 4M€ de subventions par an est retenue.

Un ajustement pourra être décidé en fonction des demandes présentées par la ville au titre du Pacte de Relance de l'Etat.

ii. L'emprunt

Le recours au financement bancaire passe à 19,2M€ en 2022, inférieur au remboursement en capital.

iii. Dotations, fonds divers et réserves

Pour le FCTVA, depuis le 1er janvier 2015 la loi de finance l'a revalorisé à 16.404%, (eu égard à l'historique des remboursements et sur les conseils de Finance Active, un taux moyen de 14% est appliqué sur l'ensemble des dépenses d'équipements).

La taxe locale d'équipement ainsi que la taxe d'aménagement sont maintenues constantes.

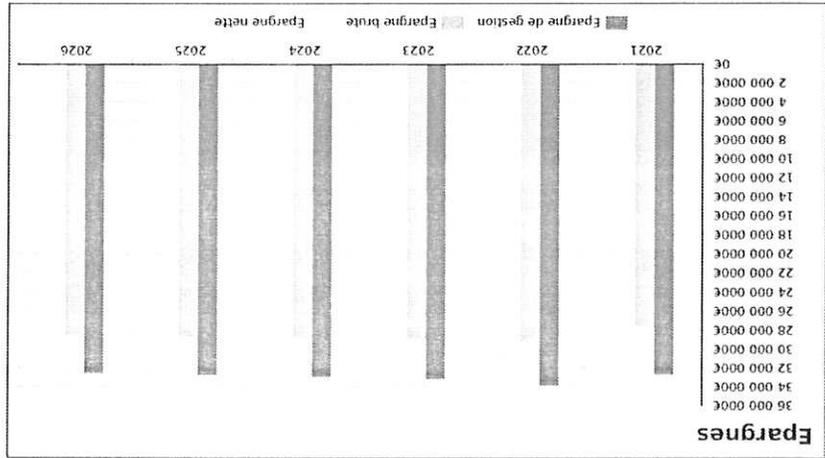
b. Les dépenses d'investissement

En annexe se trouvent les opérations d'investissement et autorisations de programme figurant au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui font l'objet d'un arbitrage annuel lors de la préparation budgétaire pour respecter le niveau optimal d'investissement fixé.

iv. Les immobilisations

De la prospective découle un niveau d'investissement dit optimal afin de garantir les grands équilibres financiers de la collectivité. Ce niveau d'investissement peut trouver des leviers de croissance si et seulement si des marges de manœuvre sont dégagées sur la section de fonctionnement. La ville est en mesure de financer une enveloppe de 50M€ par an grâce à

L'épargne nette s'abaisse à 6,6M€ en 2021 contre 16,9M€ en 2020. Même si la Ville retrouve progressivement ses recettes jusqu'en 2022,



Evolution des épargnes (hors cessions)

Dans la prospective des finances de la ville et conformément aux hypothèses retenues :

c. Analyse macroéconomique

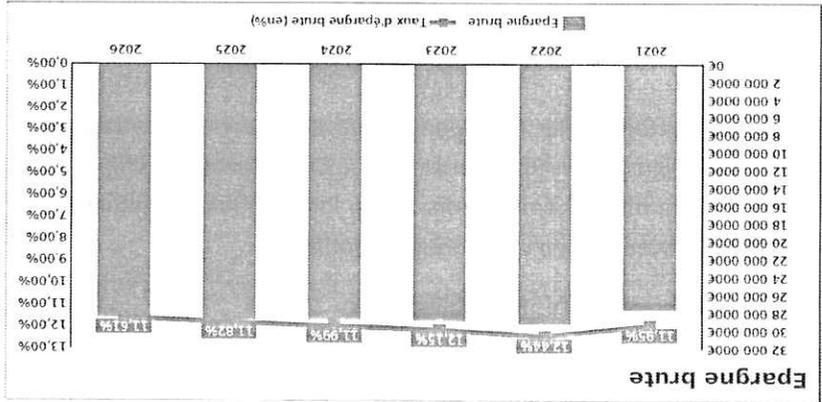
L'extinction de la dette est issue directement des projections factuelles.

ii. Le remboursement en capital des emprunts

un bon niveau d'épargne nette, à ses autres ressources propres, telles que les cessions et à sa capacité à emprunter.

l'autofinancement plafonne à 14M€ en raison de l'augmentation constante des dépenses avec un rythme supérieur à celui des recettes.

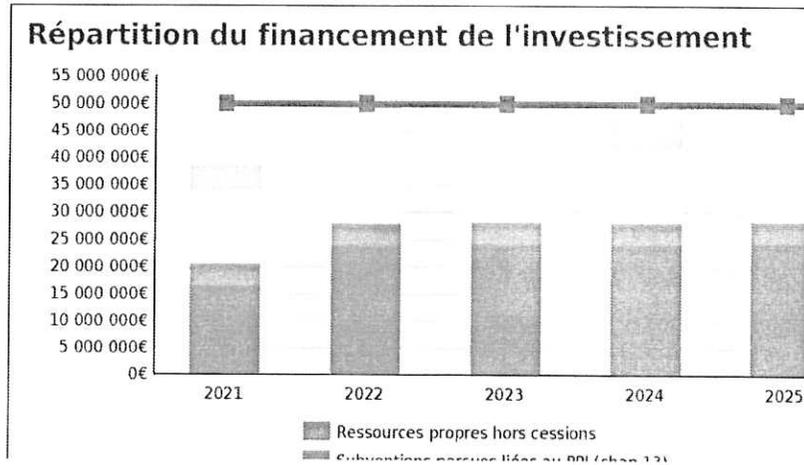
Epargne brute et taux d'épargne brute



Le taux d'épargne brute reste confortable sur les cinq années à venir avec un niveau supérieur à celui recommandé par la Chambre Régionale des Comptes (entre 8 et 12%).

Cela permet d'assurer à plus de 50% le financement des investissements provisionnels. Le recours à l'endettement représente 27% du financement des investissements (les remboursements étant supérieurs aux emprunts).

Financement des investissements de la ville en M€



La Ville est en mesure de financer 290M€ de dépenses d'équipement sur la période 2021-2026 grâce à son bon niveau d'épargne nette et à sa capacité à emprunter.

Sur cette même période, le recours à l'emprunt est estimé à 108,9M€ ce qui fait passer l'encours de dette de 182,1M€ début 2021 à 185,2M€ fin 2026. Il représente moins d'un tiers des moyens de financement. La capacité de désendettement plafonne à 5,7 ans soit un niveau légèrement supérieur à celui constaté en moyenne sur les communes en 2019 (5 ans). Par ailleurs, le fonds de roulement reste figé à 20M€ soit un niveau supérieur aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (plus de deux mois de masse salariale) ce qui permet à la Ville de réaliser davantage d'investissements ou de réduire son recours à l'emprunt.

Ces résultats satisfaisants dans un contexte de forte réduction des dotations d'Etat, s'expliquent par les orientations prises pour la construction du budget.

IV- LES DEPENSES DE PERSONNEL

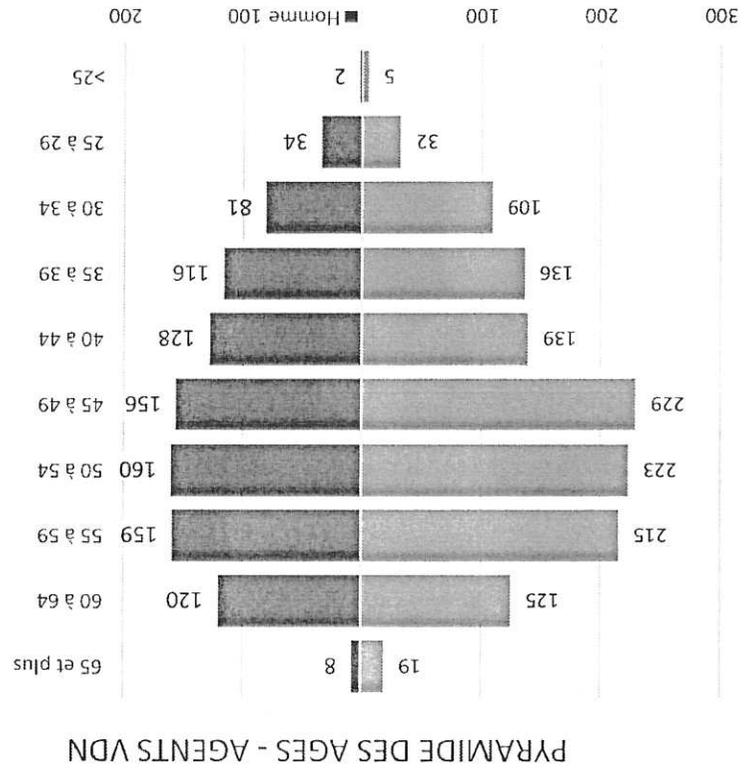
Evolution des effectifs 2019 à 2021

	Décembre-19	Décembre-20	Août-21
Effectifs	2 356	2 321	2 289
ETP	2 232.05	2 264.05	2 236.56
Chap 12	98 341 571.60	98 293 643.20	67 802 194.34

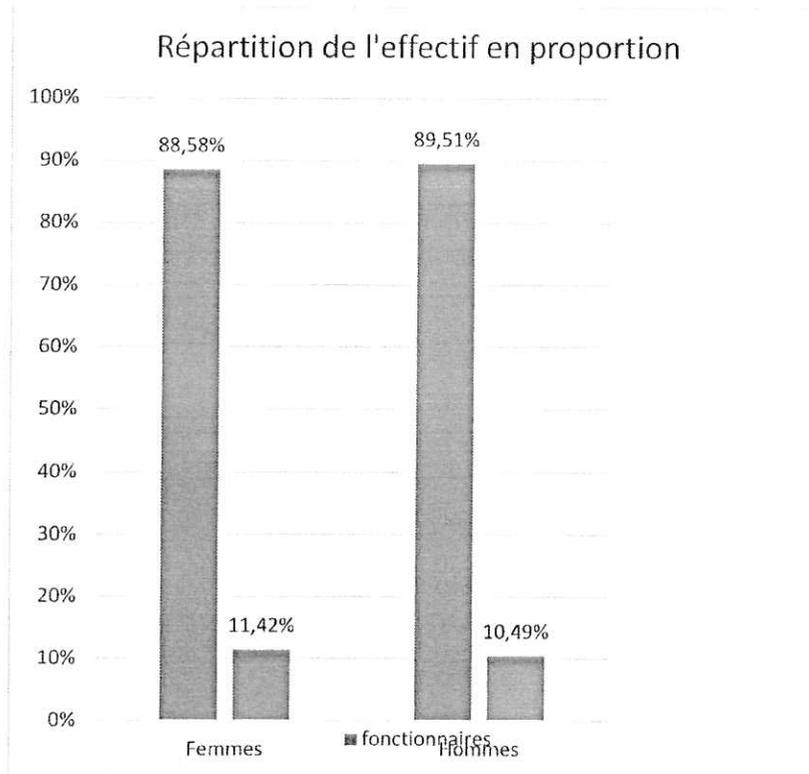
Au total les dépenses de personnels (chapitre 012 du budget) sur l'exercice 2021 devraient s'élever à 101 861 595.80€ (projection en année pleine des dépenses constatées au 31/08/2021).

Âge moyen des agents de la Ville de Nîmes au 31/08/2021

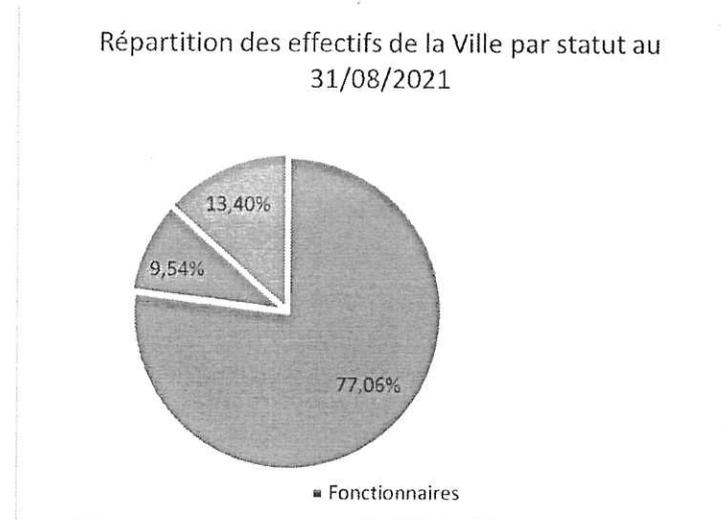
Sexe	Âge moyen
F	48
M	47



Répartition homme / femme par statut au 31/08/2021



Répartition des effectifs de la Ville de Nîmes par statut au 31/08/2021



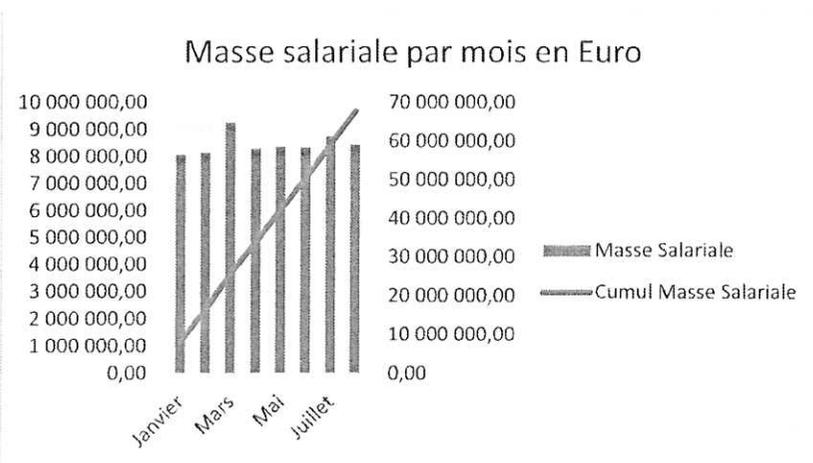
		Indiciaire		Heures et Primes et Indemnités		Heures		Total	
Administrative	A	387 333,68	231 947,03	0	0	619 280,71			
	B	57 707,90	13 823,19	0	0	71 531,09			
	C	559 367,98	123 405,06	6 642,09	6 642,09	689 415,13			
Sous Total		1 004 409,56	369 175,28	6 642,09	6 642,09	1 380 226,93			
Animation	A	47 087,54	8 461,42	0	0	55 548,96			
	B	140 598,77	39 648,96	940,43	181 188,16				
	C	192 597,17	82 278,59	862,23	275 737,99				
Sous Total		548 395,96	195 614,95	1 783,81	745 794,72				
Filière Culturelle	A	48 407,84	14 468,91	402,38	63 279,13				
	B	10 799,37	2 044,06	12 843,43					
	C	10 799,37	2 044,06	12 843,43					
Sous Total		380 283,48	130 388,97	1 802,66	512 475,11				
Filière Médico Sociale	A	45 857,28	10 249,56	0	56 106,84				
	B	13 308,24	2 415,36	0	15 723,6				
	C	12 417,94	1 827,82	0	14 245,76				
Sous Total		25 726,18	4 243,18	0	29 969,36				
Filière Sportive	A	131 679,67	57 769,34	0	189 449,01				
	B	217 324,36	62 617,22	842,75	280 784,33				
	C	195 089,03	67 013,20	6 176	268 278,23				
Sous Total		544 093,06	187 399,76	7 018,75	738 511,57				
Total		2 607 972,73	913 584,67	17 649,69	3 539 207,09				

Dépenses personnels - Contractuel - de janvier à aout 2021

		Indiciaire		NBI		Primes et Indemnités		Heures et Primes et Indemnités		Total	
Administrative	A	1 479 125,71	39 918,47	1 519 044,18	0	2 229 823,89					
	B	1 147 279,23	11 541,96	1 262 821,19	21 765	1 533 169,92					
	C	3 593 956,59	71 861,97	3 665 818,56	900 216,94	4 636 684,94					
Sous Total		6 220 361,53	123 332,40	6 343 693,93	921 982,89	8 399 678,75					
Animation	A	3 060 537,66	56 075,42	3 116 613,08	21 905	3 895 286,92					
	B	470 193,73	9 704,72	479 898,45	5 089,19	610 555,39					
	C	2 590 343,93	46 370,7	2 636 714,63	631 201,09	3 284 731,53					
Sous Total		6 120 075,12	112 150,84	6 233 226,96	27 995,18	8 399 678,75					
Filière Culturelle	A	1 242 556,71	6 354,22	1 248 910,93	235 218,39	1 484 129,32					
	B	921 721,94	10 083,37	931 805,31	1 381,77	1 141 792,18					
	C	783 139,06	15 933,78	800 072,84	160 909,29	962 913,25					
Sous Total		2 947 417,71	32 371,37	3 050 716,96	402 509,45	3 588 834,75					
Filière Médico-Sociale	A	345 387,90	9 392,29	354 780,19	71 733,25	426 513,44					
	B	496 363,67	3 008,41	499 372,08	6 166,96	6 199 654,32					
	C	1 895 627,16	32 117,23	1 927 744,39	356 259,83	2 285 443,42					
Sous Total		2 241 015,06	41 508,11	2 283 532,57	1 439,2	2 711 956,86					
Filière Sportive	A	524 742,15	3 008,41	527 750,56	6 582,8	534 333,36					
	B	801 080,73	4 951,54	806 032,27	523 402,34	1 264 974,69					
	C	1 166 350,24	139 093,78	1 305 444,02	2 541 876,22	13 999 164,3					
Sous Total		13 443 635,22	164 521,4	13 608 156,62	3 524 220,98	17 305 655,27					
Filière Technique	A	1 476 204,25	20 476,08	1 496 680,33	21 433,61	2 041 516,28					
	B	1 166 350,24	139 093,78	1 305 444,02	151 844,06	13 999 164,3					
	C	31 982 866,73	527 891,87	32 510 758,60	365 114,11	41 585 125,18					
Sous Total		14 813,12	14 813,12	14 813,12	2 596,07	17 409,19					
Total		31 982 866,73	527 891,87	32 510 758,60	365 114,11	41 585 125,18					

Dépenses personnels - Titulaires - de janvier à aout 2021

Au total les dépenses de personnels (chapitre 012 du budget) devraient s'élever à 100,5M€ sur l'exercice 2021.



DONNEES 2021 :

Heures supplémentaires

Sur la période de janvier à août 2021, un peu plus de 18 072 heures ont été rémunérées à hauteur de 375 439.22 euros. Le montant des heures supplémentaires liées au fonctionnement du centre de vaccination est de 119 130.43 euros sur cette période. (Soit 31.73 %)

La mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel :

A compter de 2021, la Ville de Nîmes a mis en place le complément indemnitaire annuel (CIA), part variable du RIFSEEP. Versée en une seule

fois, le CIA tient compte de l'engagement professionnel et la manière de servir des agents appréciée lors de l'entretien d'évaluation. Le coût du CIA versé en mars 2021 est de 1 189 760.57 euros pour 1 813 agents.

L'action sociale

La participation employeur au coût de la mutuelle santé :

Sur la période de janvier à août 2021, le nombre d'agents bénéficiant de cette participation est de 1 379. Le montant de cette participation s'élève à 604 713.94 euros. La projection sur l'année pleine, ce coût est évalué à 907 070.91 euros. En 2020, cette dépense était de 856 384.96 euros pour 1 378 agents bénéficiaires. L'augmentation de 1,06% du coût, pour un nombre d'adhérents au dispositif stable, traduit une évolution du montant individuel de la cotisation des agents. On peut supposer que les agents ont modifié leurs contrats pour de meilleures garanties du fait de la hausse du taux de prise en charge par l'employeur.

Les avantages en nature

Ils concernent les occupations de logements : 36 logements sont attribués pour nécessité absolue de services à des concierges/gardiens et 2 logements font l'objet d'une convention d'occupation précaire avec astreinte (DGST et Directeur de Cabinet). Les titulaires des emplois suivants bénéficient d'un véhicule de fonction : DGS, DGST, et DGA Sécurité.

Période	Accident de travail	Maladie	Congé longue Maladie	Congé longue	Durée
Du 01/01/2021 au 31/08/2021	4 323	31 861	4 413	3 501	
Année 2020	6 223	40 921	7 127	4 795	
Année 2019	4 762	37 048	2 762	1 162	

Le taux d'absentéisme sur les 8 premiers mois de l'année s'élève à 11.11%. Selon le baromètre annuel de l'association des DRH des grandes collectivités publié en août 2017, le taux d'absentéisme moyen s'élevait à 8,8 % en 2018 dans les communes (8,4% dans la région Occitanie).

Tableau récapitulatif du nombre de jour d'absences Maladies :

Au 31 août 2021, le montant de retenues au titre de la carence est de 72 585.03 euros. Pour la même période en 2020, le montant était de 70 582.90 euros.

L'absentéisme

Les 8 premiers mois de 2021 présentent un taux d'absentéisme équivalent à l'année 2019 en sa totalité. Il est certain que la covid a un impact réel sur cette évolution.

Les élections départementales et régionales

Le cout lié à l'organisation des élections départementales et régionales s'élève à 359 866.42 €. Pour cause de crise sanitaire, chaque tour (2 tours) pour ces 2 scrutins ont eu lieu simultanément.

LES ORIENTATIONS DES DEPENSES DE PERSONNEL EN 2022 :

1/ Les causes exogènes d'évolution :

➤ **Gel du point d'indice :** il n'y a pas de revalorisation de la valeur du point d'indice prévue à ce jour pour 2022 (valeur gelée depuis 2017).

➤ Au 1^{er} janvier 2022, les grilles indiciaires des échelles C1 et C2 sont revalorisées. Le coût de cette mesure est estimé est de 360 000 euros.

➤ **Le coût prévisionnel des élections présidentielles et législatives** comportant chacune deux tours est de 720 000 euro si les mesures d'accompagnement sanitaire sont toujours obligatoires.

2/ mesures d'ordre interne impactant l'évolution de la masse salariale :

➤ Le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) lié au déroulement de carrière des agents, aura un impact évalué à 980 000 €.

➤ Au 1^{er} janvier 2022, la durée légale de temps de travail de 1607 heures annuelles s'appliquera sur la collectivité.

Dans ce cadre la durée hebdomadaire moyenne de travail sera fixée à 36h30 pour la majorité des agents. Une revalorisation du régime indemnitaire est prévue pour l'ensemble des agents concernés à hauteur de 500 € annuels : le surcout de cette mesure est estimé à 1 100 000 euros.

➤ Une valorisation du régime indemnitaire spécifique pour la catégorie C de la filière Police Municipale est envisagée pour un cout global estimé à 120 000 euros.

V - LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Après 18 mois de bouleversement dans la vie de chacun, mais également celle des institutions, de l'activité économique... L'année 2022 devrait être l'année d'un retour à la « normale ». La mise en œuvre des grands chantiers de ce mandat, mais aussi le déploiement des moyens de la candidature à l'Unesco de la Maison Carrée, la mise en valeur du patrimoine historique

de la ville, l'avancée du programme ANRU, la prise en considération des besoins de la population, vont pouvoir reprendre à un rythme « normal ». Le programme de la majorité municipale va se poursuivre autour de 3 enjeux déterminants :

Une ville dynamique et attractive,

Une ville durable et écoresponsable qui préserve son environnement,

Une ville qui favorise la proximité, en portant notamment une attention toute particulière aux quartiers en fragilité (soutenus par l'ANRU).

1- UNE VILLE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE, MODERNE, SPORTIVE

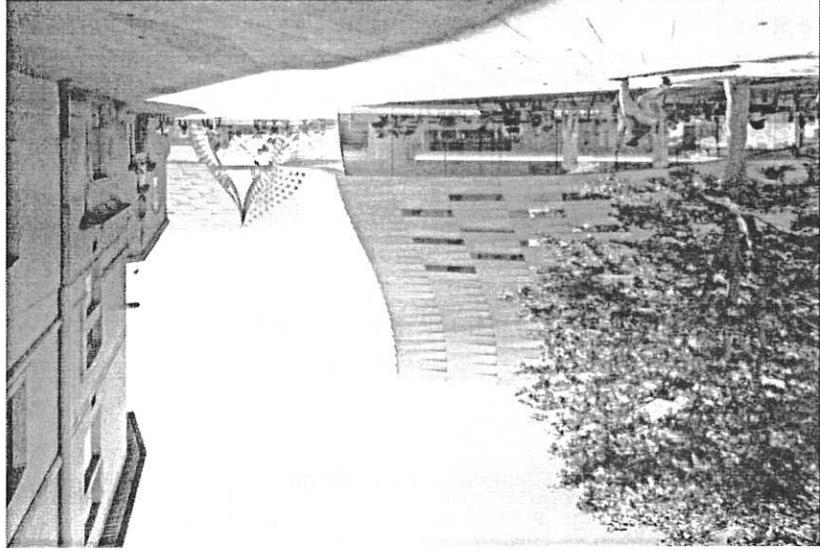
Avec pour objectif de renforcer l'attractivité de la ville et le tourisme comme moteur de l'emploi, Nîmes s'engage dans de grands projets. La création d'un palais des congrès dans la continuité de la dynamique apportée par le musée de la Romanité est l'un des fils rouges de ce mandat.

Le projet de Palais des Congrès et l'aménagement des espaces connexes

Comme vous le savez le projet consiste à créer un nouvel équipement public d'envergure, de type centre de congrès, en poursuivant la réhabilitation de l'îlot urbain jouxtant les arènes, et le musée de la Romanité.

L'étude d'opportunité commandée par la Ville en 2010 et conduite par le cabinet INEXIA, a révélé que par rapport à d'autres agglomérations de

même taille, le territoire est sous doté en équipement majeur de type Centre de Congrès, capable d'accueillir jusqu'à 700 places.



La création du Palais des Congrès répond à des enjeux forts :

- Renforcer le niveau d'équipement de la ville, en développant une offre globale et cohérente dans le domaine de l'événementiel et du congrès sur la ville de Nîmes ;

- Assurer un développement cohérent de l'ilot urbain situé en cœur de ville, repéré comme un réel atout d'attractivité par rapport à d'autres palais des congrès situés en périphérie de ville (attractivité

du cœur de ville et du centre historique, très grande proximité de la gare, des autoroutes et aéroport) ;

- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire, la ville de Nîmes, ville centre de la 3^{ème} agglomération de la grande région constitue une base territoriale sur laquelle il faut s'appuyer pour mailler le territoire

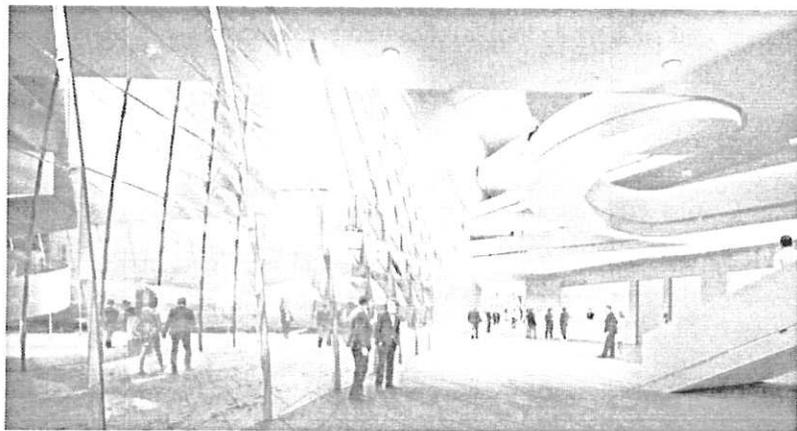
Le projet de Palais des Congrès s'inscrit en complémentarité des dynamiques de rayonnement territorial impulsé par le développement touristique avec la création du musée de la Romanité et la candidature de la ville à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO avec la Maison Carrée. Le Palais des Congrès vient renforcer cette stratégie territoriale sur l'axe de l'économie et du tourisme d'affaires et de l'événementiel.

L'étude de programmation conduite en 2019 a permis de valider les conditions d'implantation du centre des congrès sur l'ilot Arènes-République-Porte de France. Le nouvel équipement sera construit sur les parcelles de l'ancien hôpital Ruffi et du parking de la CCI.

L'année 2021 a été consacrée aux phases d'études d'avant-projet détaillé, d'élaboration de la demande de permis de construire et d'études de projet, préalables à la consultation des entreprises. A l'issue des études d'avant-projet détaillé, le montant des travaux a été confirmé, avec un engagement contractuel de la maîtrise d'œuvre sur l'estimation. Sur cette base, le budget complet de l'opération a pu être précisé, avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 56,3 M€ TTC.

En parallèle, les fouilles archéologiques ont été engagées pour l'ensemble des parcelles concernées par le projet.

Le début des travaux du Palais de Congrès est prévu au second semestre 2022.



Le budget 2022 devrait prévoir : le solde des travaux de fouilles archéologiques (après la partie « travaux », le solde réel du marché interviendra 24 mois plus tard, à l'issue du travail d'analyse et d'interprétation des résultats de fouilles).

- Les honoraires de la maîtrise d'œuvre et des différents prestataires intellectuels pour les études : solde de la phase Projet, Assistance à la passation des contrats de travaux et début de la direction de l'exécution des travaux.
- Les frais de maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du chantier : assurances, référé préventif...

La construction du palais des congrès s'accompagne de travaux de réaménagement, réhabilitation autour de ce site.

Le réaménagement du quartier urbain porte de France

Avec la volonté de valorisation de la porte de France, vestige du rempart antique qui doit être fermé à la circulation, et les réflexions autour du projet du Palais des congrès, c'est le réaménagement de tout le quartier en lien avec l'écusson et des monuments emblématiques de la ville qui est initié. Au sud de la rue Bigot jusqu'à la place Montcalm, la zone sera réservée aux piétons selon les mêmes principes que l'écusson (bornes limitant l'accès aux véhicules autorisés, à des horaires définis).

Ces travaux sur l'espace public seront coordonnés avec le chantier du Palais des congrès avec une échéance commune.

Un nouveau lieu d'exposition dans la chapelle Saint Joseph

La chapelle saint Joseph est l'un des vestiges importants de l'ancien Hôtel Dieu. Elle est mitoyenne du futur Palais des congrès, qui s'est attaché à la mettre en valeur par son architecture et par la création de la nouvelle liaison piétonne entre la rue Jean Reboul et le jardin archéologique le long de ses façades. Elle est donc également au cœur de la nouvelle zone piétonne qui reliera la place Montcalm à l'écusson.

La chapelle est intégralement inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et elle est désacralisée.

L'enveloppe de la chapelle nécessite des travaux de restauration indispensables pour la conservation et la mise en valeur du monument (toiture, façades, menuiseries et vitraux).

L'intérieur du monument représente actuellement près de 1 000 m² de surfaces au potentiel variable. Au rez-de-chaussée et au premier étage, différentes salles offrent des volumes très intéressants, pour une surface de l'ordre de 400 m². La nef et le chœur constituent notamment un

ensemble remarquable de 200 m², avec une hauteur sous plafond supérieure à 8 m.

Ce monument qui mérite intrinsèquement d'être valorisé et qui doit se mettre au niveau de la requalification de l'ensemble du quartier est particulièrement adapté pour accueillir un nouvel espace d'exposition dont la définition sera précisée en 2022.

La restauration des arènes

Le projet d'envergure qui se poursuivra jusqu'en 2034. L'amphithéâtre le mieux conservé au monde, source d'attractivité nécessite un travail approfondi de protection contre les eaux de pluies qui s'infiltrent et dégradent le monument. Le programme de rénovation concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.

Une politique culturelle, évenementielle qui favorise l'attractivité

Le projet du Conservatoire

Le Conservatoire de Musique de Danse et d'Art dramatique de Nîmes contribue à l'essor de l'enseignement artistique en pays gardois et au niveau des territoires limitrophes, en offrant les cursus indispensables à une formation artistique de qualité, dans la diversité des styles, des époques et des modes d'apprentissage.

Les locaux actuels du Conservatoire sont regroupés sur trois sites distincts situés au centre de la Ville de Nîmes. Ils ne sont plus adaptés aux besoins de l'enseignement artistique spécialisé et leur grande vétusté ne permet pas d'envisager de manière pérenne la continuité de leur utilisation. De

plus, l'établissement, dans sa fonction de centre de ressources et d'accueil des différents publics, a le souci d'élargir et de proposer une offre cohérente sur son territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Nîmes a souhaité lancer une étude de programmation pour la création d'un nouveau Conservatoire à rayonnement Départemental sur un site unique afin de :

- Garantir l'accueil des élèves et du personnel en toute sécurité, et dans des conditions optimales d'enseignement et de confort (surfaces, acoustique, stockage, accessibilité...).

- Créer un lieu d'échanges, de culture et de diffusion, au rayonnement élargi. L'année 2021 a été consacrée à la finalisation des études de programmation et de diagnostic de l'existant, en lien avec les équipes du conservatoire. Ce travail a permis d'engager la procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre par le biais d'un dialogue compétitif qui devrait se dérouler sur l'année 2022.

Une ville qui s'engage pour le bien-être de ses sportifs

La création d'une halle des sports Mas de Vignoles



Afin d'assurer la continuité des missions publiques du stade des costières voué à être reconstruit, la ville va édifier un nouveau complexe sportif au mas de Vignoles. Cette halle comportera un espace pouvant accueillir des manifestations et des expositions ainsi que des salles dédiées à la pratique sportive dans le cadre scolaire ou associatif comme l'escrime, la gymnastique artistique, rythmique, ou encore l'escalade. Ce programme de construction est le fruit d'une concertation entre la Direction des Sports de la Ville et les associations concernées. L'année 2022 devrait être consacrée aux fouilles, et aux études, les travaux étant prévus sur 2023 et 2024.

En complément de cette halle la réhabilitation de l'espace création permettra d'accueillir des associations qui jusqu'alors exerçaient leur activité dans les locaux annexes du stade actuel d'ici à 2024 après les études de conception prévues en 2022 et les travaux ensuite.

La transformation du Parnasse en Aréna

La rénovation et l'extension du Parnasse ont pour objectif l'augmentation des capacités d'accueil, la création d'espaces de réception, l'augmentation de l'offre aux associations, l'amélioration de la fonctionnalité des espaces et la mise aux normes de cet équipement construit en 1993. Une transformation nécessaire de ce lieu pour favoriser l'accueil de nouvelles manifestations montrant le dynamisme et l'attractivité de la ville. La surface utile du lieu passerait ainsi de 6 300 à 9 500m². L'année 2022 sera consacrée aux études de conception.

De nouveaux aménagements urbains pour rendre le cœur de ville accessible

La valorisation du cœur de ville s'est traduite par la réalisation de la place A. Briand en 2021 et le réaménagement des quais de la fontaine sud ainsi que l'engagement de la requalification de la rue fresque qui se terminera en 2022.

La maison carrée a également bénéficié d'une opération de mise en lumière à partir de projecteurs led capables de projeter des scénarios couleur. La requalification et la piétonisation de la rue Auguste seront engagées en 2022 (études et maîtrise d'œuvre).

Afin de continuer à mettre en valeur le patrimoine architectural de la Ville, une 6^{ème} campagne de ravalement de façades a été lancée englobant notamment le haut de l'avenue Jean Jaurès, l'avenue F Roosevelt ainsi que le nord du quai de la Fontaine.

2022 devra être l'année du développement des manifestations commerciales en gardant à l'esprit la vigilance sanitaire.

La mise en valeur des halles, le poumon économique de l'écusson, sera étudiée tant dans le sens d'une rénovation interne que celui d'une plus grande ouverture sur l'extérieur en associant les étaliers au projet. Les études de préprogrammation seront menées en 2022.

2- UNE VILLE QUI INVESTI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Cette mandature sera en grande partie consacrée au renouvellement urbain. Même si la signature de la convention ANRU, interviendra normalement durant ce mois de novembre, un travail soutenu a été accompli par les équipes engagées dans la mise en œuvre des 3 projets NPNRU concernant les quartiers, Pissevin Valdegour, Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue. Après le dépôt du dossier unique d'Autorisation Environnementale de Pissevin fin 2020, ces mêmes dossiers concernant les 2 autres quartiers, ont été déposés.

Les études pré opérationnelles ont continué et après consultation de promoteurs des opérations de logements ont été arrêtées sur l'ancien terrain Vergnole à Valdegour et l'ilot BRAQUE à Chemin Bas d'Avignon. L'ancien collège Jules VALLES, a été démolit ainsi que les garages de la copropriété des Grillons sur Mas de Mingue et une partie des garages de la copropriété le Portal au Chemin Bas d'Avignon.

La promotion du commerce de proximité

L'année 2021 est synonyme de relance, en effet la plupart des animations difficilement réalisables en 2020 ont été validées pour 2021, les jeux de Nîmes se sont déroulés avec succès et encore plus de visiteurs. Les braderies, « vid'boutik » et autres animations commerciales ont été un succès malgré les difficultés du commerce de détail. Les terrasses et kiosques, dans le prolongement de 2020, ont bénéficiés de la gratuité pendant le 1^{er} semestre. Toutes les animations ont été appuyées par d'importantes opérations de gratuité de stationnement.

La révision du Règlement Local de Publicité qui devait être achevée en juillet 2020 a été retardée en raison de la crise. Le nouveau règlement a été adopté le 25 septembre dernier.

Concernant la redynamisation du centre-ville, la mise en place de réunions mensuelles avec les principaux acteurs du commerce a permis une meilleure transversalité entre les différentes associations et l'organisation de projets communs. Le projet de boutique à l'essai a vu le jour dans la rue du chapitre et devrait être étendu.



Un important travail sur les copropriétés de ces quartiers a été mené tout au long de l'année avec la mise en place de l'OPAH CD des Grillons au Mas de Mingue et l'avancée des études pré opérationnelles pour le recyclage de la copropriété le Portal au Chemin Bas d'Avignon.

Sur le quartier Pissevin, les travaux d'urgence des copropriétés de la galerie Richard WAGNER ont démarré et l'EPF a finalisé le dossier de proposition de mise en place d'une ORCOD'in sur les autres Copropriétés du quartier et notamment Soleil Levant et Lou Cigaloun.

Après la signature de la convention, la ville et ses partenaires espèrent obtenir les autorisations environnementales des 3 quartiers en cours d'instruction dans le courant 2022. A partir de ces autorisations les chantiers pourront véritablement être engagés et les permis de construire délivrés.

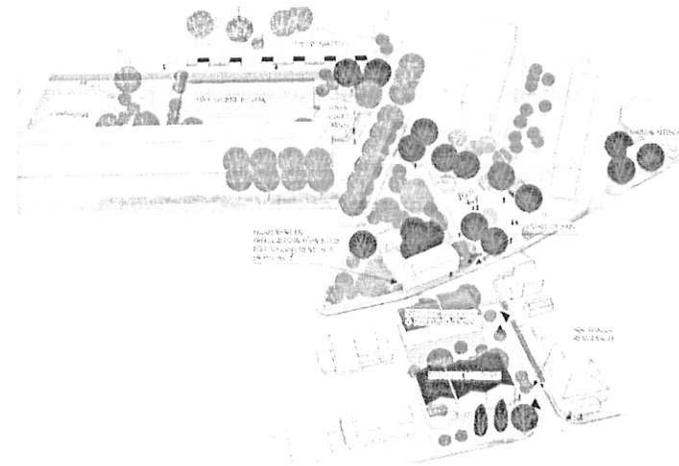
Sur le quartier Pissevin des travaux de dévoiements de réseaux en vue de la démolition du viaduc UTRILLO seront engagés de même que les travaux d'aménagement des 3 secteurs Porte des Arts, Pinède de Valdegour et Lulli. La 2^{ème} tranche des jardins familiaux près de l'espace Léon VERGONLE sera réalisée.

Dans le quartier Mas de Mingue, les travaux concerneront l'aménagement des abords du collège (2^{ème} tranche), une 1^{ère} tranche d'aménagement de la nouvelle centralité autour du centre social Jean PAULHAN en accompagnement de sa restructuration dans le cadre de l'implantation de la Mairie annexe qui sera également réalisée.

Sur Chemin Bas d'Avignon, outre la continuation des études techniques, sera entreprise la 2^{ème} tranche de l'aménagement du square Paul TONDUT et la

sécurisation de l'îlot Braque avant sa cession en vue de la réalisation d'un programme mixte logements/ commerces en rez de chaussée.

Concernant les copropriétés, la ville poursuivra ses missions de coordinations et de suivi animations engagées sur les 3 quartiers et participera aux études pré-opérationnelles lancées par l'EPF sur les copropriétés de Pissevin.



A Pissevin/Valdegour : la création de jardins familiaux du côté de l'espace Léon Vergonles et la préfiguration du déplacement de la ferme école.

L'action de la ville dans les quartiers prioritaires se traduit également par la poursuite d'actions d'envergure en faveur de la réussite éducative scolaire :

La reconstruction du groupe scolaire Léo Rousson (quartier du Clos d'Orville), à partir du projet lauréat du concours d'architecture organisé au début de l'année 2020, va entrer dans une première phase importante en 2022 avec le déménagement provisoire de l'école élémentaire et de l'école maternelle dans des locaux transitoires distincts, suivi du début du chantier de reconstruction du nouveau groupe scolaire sur l'emplacement de l'actuel.

L'année 2022 va également être caractérisée par le début de nouveaux projets d'étude associant la population et la communauté éducative. Une nouvelle priorité est ainsi prise en compte pour 2022 concernant l'École de Plein air qui accueille actuellement 4 classes dédiées aux enfants atteints de pathologies nécessitant des soins et/ou un suivi infirmiers en journée, ainsi que des enfants porteurs de troubles de comportement. En s'appuyant sur la richesse du savoir-faire de l'école pour l'accueil « d'enfants différents » en milieu ordinaire, le nouveau projet est de viser désormais une position d'exemplarité en matière d'école inclusive, ce qui suppose de mettre en place une démarche consistant à l'approche éducative et pédagogique relève de l'éducation inclusive au niveau de tous les métiers de l'éducation, métiers de l'enseignement et métiers non enseignants.

A noter que la crise sanitaire n'ayant pas permis un fonctionnement normal des grands projets finalisés quelques semaines avant le début de la crise sanitaire, la démarche expérimentale lancée par la Ville autour du Pôle éducatif et culturel Jean D'Ormesson va réellemment accélérer sa mise en œuvre en 2022 en associant étroitement les parents et les associations du quartier au fonctionnement et au développement de ce pôle exemplaire dans ses ambitions et reconnu au niveau national.

Les politiques éducatives partenariales se poursuivent : elles sont un des facteurs-clés à la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes car elles permettent de mettre au point progressivement une action coordonnée entre les acteurs éducatifs de nature à assurer les continuités éducatives entre les différents services d'accueil d'enfant durant ses différents temps de vie (temps scolaire en classe, temps périscolaire à l'école avant et après la classe, temps extrascolaire de loisirs en dehors des périodes de fonctionnement de l'école). Un nouvel outil de communication en direction des familles, déployé tout au long de l'année scolaire 2021-2022, va permettre à celles-ci d'être plus régulièrement et plus précisément informées de la grande richesse d'actions proposées par la Ville à leur enfant (et cette information sera personnalisée pour chaque école).

L'actualisation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui sont les deux principaux documents supports de l'ambition de la Ville en matière de politique éducative a été retardée en raison de la crise sanitaire. Ce travail est projeté pour débiter à la fin de l'année 2021 et va se développer fortement au cours du 1^{er} semestre 2022 en développant un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire afin de déterminer les priorités d'action collectivement partagées.

Pour le volet santé du PEDT en lien avec la Direction de l'Éducation la direction de la santé travaille à :

Maintenir les dispositifs permettant l'accueil des enfants à besoin de santé particuliers.

Pour les PAI, les difficultés à venir résident toujours dans la faible capacité de la santé scolaire (Education Nationale) pour assurer la supervision médicale de l'activité.

Le soutien des équipes éducatives et périscolaires (dont les formations) n'a pas pu être développé comme prévu. Les équipes restent encore mobilisées par la crise sanitaire. Cela reste un enjeu de premier plan pour cet axe et une réelle marge de progression pour 21/22.

Développer l'axe Education pour la santé et prévention dans les crèches municipales.

Ce volet a été initié en 2021 par de premières prises de contacts et propositions d'actions. En 2022, il doit se déployer dans les 5 structures de la Ville.

Poursuivre la montée en puissance de l'Education pour la santé et de la prévention dans les Ecoles Primaires de la Ville.

- La Ville a un rôle majeur à tenir dans l'acquisition de compétences par cette population d'enfant. Les sujets abordés seront centrés sur la Nutrition Santé, le surpoids et l'obésité mais concernent aussi l'éducation à la Santé Environnement (dont la question des nuisances sonores). Le lien avec l'activité physique sera maintenu et si possible développé avec la Direction des Sports. Le rythme de formation des élèves du primaire aux gestes de premiers secours est maintenu.
- Pour la nutrition santé en milieu scolaire, l'enjeu repose sur un fort développement de ce volet entrepris depuis 2017 pour passer d'une action « anecdotique » à une action « populationnelle ». Pour 2022, nous souhaitons atteindre les 120 classes

- Une formation sera engagée auprès des agents Alaé qui interviennent dans les écoles sur les temps périscolaires.

Maintien d'une capacité d'intervention en matière de veille et de sécurité sanitaire dans les établissements scolaires et les lieux d'accueil des enfants.

- Le déploiement du volet « Enfants » du programme Ville Active PNNS dans les quartiers et les Centres Sociaux pendant les vacances scolaires : les modules « manger bouger » seront à nouveau déployés dans trois quartiers de la ville (Chemin Bas, Pissevin et Valdegour et Mas de Mingue) à destination du jeune public.
- L'obligation réglementaire de la tenue du fichier vaccinal n'est pas satisfaite aujourd'hui ; dans l'avenir, cela sera dépendant du dispositif de contrôle de l'obligation vaccinale. Ce dispositif reste à expérimenter en 2022. Par ailleurs son destin est lié aux dispositions réglementaires non encore précisées sur qui repose le contrôle de l'obligation vaccinale entre la Ville et l'Education Nationale. Dans le cas où cela échoirait à la Ville, les moyens humains nécessaires devront être engagés (à quantifier par l'expérimentation mais à priori autour d'un ½ ETP de personnel à compétence médicale).

Concernant les adolescents et les jeunes :

formes de communication et de relations humaines, d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

Pour 2022 l'attention particulière portée aux quartiers prioritaires se traduira par la conjugaison des actions rendues possibles par les subventions accordées aux associations dans le cadre du contrat de ville, les opérations de renouvellement urbain en cours et leurs corollaires les investissements en matière d'équipements sportifs et culturels.

Favoriser la proximité et réassurer la cohésion des territoires

Des moyens spécifiques ont dû être développés pour conduire les actions de prévention, d'information et d'accompagnement des professionnels de santé en organisant des actions de dépistage sur site, en encourageant toutes les initiatives visant à « aller vers », et en mobilisant les agents des centres sociaux municipaux sur ces actions comme sur la mise en œuvre opérationnelle du centre de vaccination ou l'accompagnement des publics vers celui-ci.



Le soutien engagé par le CLS à l'initiative de prévention des addictions dans le cadre de la politique de la ville sur le quartier Fissevin-Valdegour est repris.

Les axes de travail sont dépendants de la construction des réseaux de santé de proximité dans les quartiers, articulés avec les Centres Sociaux de la Ville lorsque ce sera possible. La priorité de 2022 sera donc centrée sur le développement de ces réseaux de santé de proximité.

Il s'agit d'une part de développer un travail d'éducation pour la santé et de renforcer des compétences psychosociales dans les différents milieux de vie de cette population (collège, lycée, université, parcours d'insertion, ...) dont quelques éléments seront mobilisés dans le cadre du CLS. D'autre part, des progressions sont attendues (!) dans le champ de la santé mentale, du repérage des situations de souffrance psychique et de l'orientation vers des prises en charge, et dans le champ des conduites addictives dans les suites des travaux du CLS. Le service santé et le CLS sont impliqués dans l'élaboration du Plan Territorial de Santé Mentale et les travaux préparatoires du Conseil Local de Santé Mentale.

L'animation des quartiers est également une priorité réaffirmée

Le 1^{er} semestre de l'année 2021 aura été rythmé par les protocoles et contraintes sanitaires. Depuis le mois de juin et jusque fin juillet une grande partie des activités ont pu reprendre leur cours. Malgré toute la prudence nécessaire l'ensemble du tissu social semble en quête de rencontres, d'animation et de projections positives vers l'avenir. Cette période aura permis d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles

Le développement de l'offre de proximité avec des Espaces Publics Numériques

De nouveaux points d'accès publics aux outils numériques sont en cours de déploiement ainsi qu'une meilleure organisation de l'offre de services à la population répartie entre l'accompagnement sur les centres sociaux municipaux entre, d'une part, l'accompagnement à des démarches simples, et, d'autre part, la prise en compte d'une demande plus élaborée qu'elle soit individuelle ou collective.

La plateforme collaborative concernant le territoire de Pissevin et tous les acteurs de terrain est en place et permet aux acteurs locaux, bénévoles et professionnels, ainsi qu'au public, d'être informés et en liens permanents : www.pst-pissevin-nimes.fr.

La démarche de coordination des espaces numériques à l'échelle de la collectivité conduite jusqu'en 2020 mérite d'être reconduite et renouvelée pour adapter les moyens techniques et humains à l'évolution des besoins. L'accompagnement vers l'autonomie des usagers les plus éloignés des pratiques numériques reste un objectif majeur nécessitant de mobiliser des compétences et des moyens permettant leur prise en compte.

Poursuivre les opérations d'animation du territoire

Le pilotage par les centres sociaux des projets d'animation sociale de leur territoire a permis de développer durant les temps extra scolaires de nombreuses actions se déroulant sur les espaces publics et accessibles au plus grand nombre. Cette évolution est particulièrement marquante durant la période d'été avec une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité pour les familles et la jeunesse associant un grand nombre de partenaires.



Bien vivre ensemble : ville solidaire avec nos aînés

Cela se traduira par une participation active à des opérations communes comme la semaine bleue, mais également tout au long de l'année par des actions et projets spécifiques intégrant de façon transversale ou intergénérationnelle les aînés.

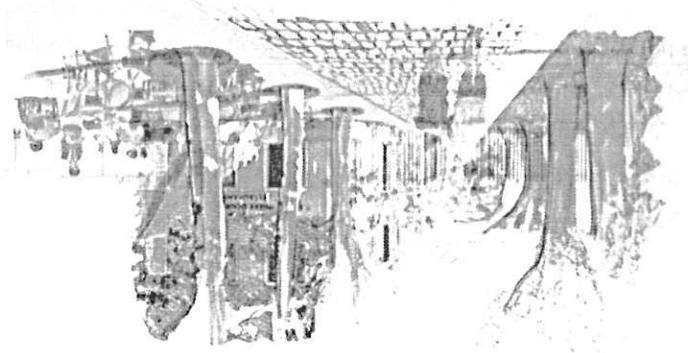
La question de l'isolement qui est une des traductions de la précarité sociale intéresse tous les publics : jeunes, âgés, familles monoparentales...apporter des opportunités de rompre cet isolement en offrant des rencontres, des découvertes, de la médiation, de l'écoute mais aussi des services personnalisés pour aider à bien vivre ensemble.

Conforter et développer le rôle de pivot des centres sociaux comme coordonnateurs des actions sociales et éducatives sur le territoire.

Dans la part budgétaire consacrée à ces objectifs constitue une orientation privilégiée chaque fois que cela est possible dans le cadre du contrat de ville.

foncière du tènement devrait aboutir en fin d'année par la fixation des indemnités d'éviction lors de l'audience programmée.

En 2022 la ville devrait devenir pleinement propriétaire du foncier du futur Parc Urbain Paysager Jacques Chirac, et engagera, dès lors, des travaux de sécurisation du site, le temps de terminer l'ensemble des études réglementaires et d'obtenir les autorisations environnementales nécessaires au démarrage des travaux début 2023.



Côté réglementaire, l'actualité de l'urbanisme sera marquée par l'engagement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, une modification du P.L.U., plusieurs mises en compatibilité du P.L.U. liées à différents projets structurants (NPNRU, marché gare, nouveau stade...) ainsi que l'étude de périmètre d'extension du Site Patrimonial Remarquable.

2022 verra la poursuite du Schéma Directeur des Modes Actifs avec des aménagements nouveaux et la création de zones 30. Mais également la

Favoriser la démocratie citoyenne

Cela se caractérise par l'implication et la mobilisation des habitants et des acteurs locaux autour des transformations souhaitées, programmées concernant les habitants et usagers des services. Des formations dites « de gouvernance » incluant des acteurs locaux ont été conduites en 2021 et seront programmées en 2022. Dans le même temps les opérations de renouvellement urbain et l'accompagnement des évolutions du cadre de vie sont conçues en lien étroit avec les habitants.



3 - UNE VILLE QUI PRÉSERVE L'ENVIRONNEMENT

L'année 2021, concernant le Parc Urbain Paysager Jacques Chirac s'est traduite par le démarrage de la phase AVP (avant-projet sommaire) après la validation de la phase esquisses. Les études réglementaires se poursuivent et la procédure d'expropriation engagée pour la maîtrise

poursuite des actions largement engagées en matière de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public dans le cadre du contrat de performance énergétique signé en 2016, ce qui permet de maîtriser le plus gros poste de fonctionnement de la voirie.

La poursuite des efforts en matière de propreté pour améliorer l'efficacité du dispositif de nettoyage, le tout dans la contrainte du maintien du budget de fonctionnement déjà très élevé (13M€). En parallèle accentuation de la politique de verbalisation du non-respect des règles de collecte par des agents de la brigade civilités. Une brigade spécifique sera créée pour lutter contre les dépôts sauvages, les déjections canines.... Un dispositif de collecte et de recyclage des mégots sera mis en place.

De nombreuses actions seront également initiées sur les espaces verts :

Avec la forêt des enfants qui permet chaque année de planter un arbre par enfant rentrant en CP. Le développement de la végétalisation urbaine et la végétalisation dans les écoles pour réduire les effets « ilots de chaleur urbain ».

Les investissements dans les espaces naturels ouverts au public seront maintenus, mais également le renouvellement des mobiliers et équipements ainsi que des actions et aménagement favorisant la biodiversité. La biodiversité et les ressources naturelles seront également prises en compte de manière importante dans les projets d'aménagement.

Un nouveau plan de Gestion Durable des espaces verts et espaces naturels sera mis en place dans le cadre de « Territoires Engagés pour la Nature » :

- Réalisation des plans de gestion des espaces verts et espaces naturels de la ville,

- Candidature à la Haute Qualité Environnementale,
- Développement de la marque végétal local à la pépinière municipale,
- Plateforme des acteurs et actions en faveur de la biodiversité.

2022 verra la poursuite de la réalisation du diagnostic de la biodiversité communale : inventaires naturalistes dans les espaces naturels et certains espaces verts. Mais également mise en place de « référents biodiversité » au sein des équipes espaces verts et espaces naturels.

La préservation de l'environnement se traduira également par la poursuite des actions de sensibilisation auprès des scolaires, des centres sociaux et du grand public (interventions, travail avec les associations, sorties découvertes...); mais aussi par la poursuite et l'élargissement des partenariats éducation à l'environnement et biodiversité avec les jardins partagés, les jardins pédagogiques et la sensibilisation au risque des feux de forêt. La création de panneaux de sensibilisation sur la biodiversité dans les espaces naturels et espaces verts viendra compléter ces actions. Avec :

- L'installation de panneaux dans les espaces naturels et espaces verts ;
- Le développement de l'acquisition de parcelles permettant de constituer des unités foncières cohérentes en matière de gestion et en prévision de besoins de mesures compensatoires ;
- La poursuite de la sensibilisation à la biodiversité.
- La réalisation et l'animation, en partenariat avec le muséum d'histoire naturelle, de l'exposition « Biodiversité » en 2022.
-

importante pour réduire le gaspillage alimentaire constatés dans les cantines des écoles.
Le pourcentage d'alimentation en denrées issues de l'agriculture biologique va également progresser dans les crèches municipales et doit atteindre 30% durant l'année 2021.

4- UNE VILLE QUI FAVORISE LA PROXIMITÉ

Les aménagements de voirie de proximité représentent une part importante des travaux engagés, avec un budget annuel dédié aux travaux de proximité de l'ordre de 2 M€ auquel il convient d'ajouter les travaux votés par les conseils de quartier. Un budget est, en outre, spécifiquement consacré à la sécurisation des abords des écoles et à la mise en accessibilité des espaces publics. Un programme important de voirie viendra compléter ces aménagements avec notamment le réaménagement de la place de l'aire Dussaud, la création d'un cheminement reliant la nouvelle station T2 au pôle universitaire et au nouveau CROUS.

La sécurité au quotidien

La ville développe de multiples actions dans le champ de la prévention, de la dissuasion et de la répression. Au cœur des préoccupations des habitants la ville assure et développe des missions répondant aux préoccupations de sécurité, tranquillité et salubrité publique.

Une police de proximité est déployée sur tout le territoire de la commune. Plus de 160 policiers municipaux sont présents en continu sur le territoire communal. L'évolution de la violence dans notre société nous oblige

Une des priorités est également la prise en compte accrue des problématiques environnementales dans les actions éducatives de la Ville.

Cela se traduira tout d'abord auprès des enfants par :

- L'animation de la charte des jardins pédagogiques ;
- La mise en place d'action de sensibilisation auprès de scolaires (interventions, sorties découvertes...).

La prise en compte des enjeux liés à la préservation de l'environnement est une priorité qui se traduit au travers de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (poursuite du programme ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des écoles avec de nouvelles écoles concernées en 2022) et par l'intermédiaire du service de restauration scolaire, lequel va poursuivre son développement en faveur des produits issus d'une production dite « biologique », réalisée localement (dite « filière courte ») grâce au partenariat exemplaire noué entre la Ville, la société SHCB (actuel délégataire du service public de la restauration scolaire) et la Ville. L'année 2022 sera marquée par la mise en place d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 et ce nouveau contrat fera apparaître la continuation de l'augmentation de la part des aliments cultivés localement et des aliments dits « bio » par rapport à l'ensemble de la production jusqu'à atteindre 50% de Bio dans les 5 ans à venir.

Par ailleurs, après avoir été décalée en raison de la crise sanitaire, il est prévu à la rentrée scolaire 2022, la mise en place d'une réservation des repas dans les restaurants scolaires devrait constituer une action

chaque année à investir pour protéger les personnes et les biens (protection des personnes, des écoles, barrières anti-engins motorisés, bornes ...) La sécurisation du centre-ville continuera avec la pose de bornes automatiques.

En collaboration avec les forces de l'ordre, la vidéo protection participe activement à la lutte contre la délinquance et à la prévention des risques majeurs. Chaque année un budget est consacré à l'installation de nouvelles caméras, pour 2022 ce seront 30 caméras supplémentaires qui seront installées.

La sécurité des citoyens se traduit également dans les actions qui visent la défense incendie ; la ville assure la maintenance de ses 1 600 hydrants afin de les garder opérationnels pour l'utilisation par les services de secours. Une amélioration du réseau rue Jules Raimu et rue de l'église est prévue pour 2022.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, la collectivité souhaite continuer sa démarche d'amélioration du patrimoine bâti, et, dans ce cadre, fait réaliser des expertises pour le péril et des diagnostics pour l'insalubrité, afin de permettre d'engager des procédures au titre des pouvoirs de police à l'encontre des propriétaires des biens pour déterminer un programme de travaux. Lors de la carence de propriétaires pour des procédures d'insalubrité ou de péril, la commune se substitue pour réaliser les travaux d'office permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et des occupants.

Le traitement des situations d'incurie

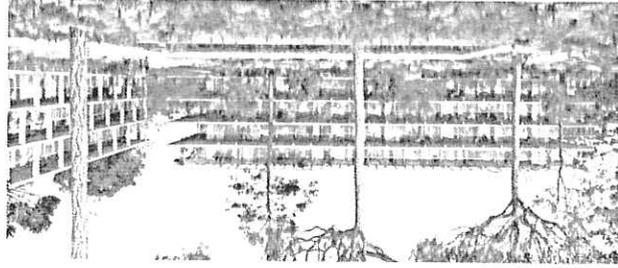
Des personnes vivent dans le territoire nîmois dans des situations d'incurie. Ce phénomène concerne plusieurs dizaines de personnes. Les confinements successifs ont amené plus de signalements et de repérages de situations d'incurie. L'ensemble des intervenants et des institutions concernées sont mises en difficulté par ces situations. C'est un sujet complexe au croisement de problématiques sociales, économiques, médicales, psychiatrique avec une récurrence de problématiques d'addictions notamment autour de l'alcool. Les capacités de la personne à vivre dignement et sans dangers dans son chez soi sont altérées. Pour ces personnes, cela génère des situations de souffrance, de mise en danger d'elles-mêmes et d'autrui et sont à l'origine de nuisances pour le voisinage source de nombreuses plaintes et signalements.

La Ville est concernée à travers le CCASS et l'aide sociale, le service Hygiène et la mobilisation des pouvoirs de police du maire sur les problématiques d'encombrement, de nuisances et de mise en danger, par le service santé et sa capacité à établir une relation patient / soignant et faire le lien avec les acteurs du soin et du « prendre soin » d'une part et à proposer une démarche globale de Santé Publique d'autre part.

En 2021, nous avons poursuivi et finalisé les initiatives portées depuis 2018 :

- Les espaces de travail mutualisé entre service Hygiène, service Santé et CCAS ont été consolidés et leur efficacité améliorée,
- Nous continuons d'intégrer les espaces de coordination avec le CD30, la DDTM et l'ARS 30,
- Nous participons au soutien et au suivi d'une équipe d'intervention (ALG/CRF) sur les bases d'une expérimentation

La réalisation du Mas Lombard vaste écoquartier de 46 hectares route de Beaucaire est un des objectifs de ce mandat. Les études préalables se sont poursuivies sur 2021 avec l'engagement d'une nouvelle phase de concertation. Les études vont se poursuivre avec les procédures administratives et environnementales cette année, la phase 1 des travaux étant prévue pour 2023.



d'intervention qualitative centrée sur « l'aller vers » et la coordination des interventions, menée et validée en 2019.

- La Ville de Nîmes aura organisé la formation de l'ensemble des acteurs concernés et/ou intervenants dans le traitement de ces situations (en 2019 et 2020). Tous les acteurs du territoire ont été invités et une grande partie mobilisée. Les acteurs de la psychiatrie auraient dû être associés dans un second temps en 2020 et en 2021, action à nouveau reportée du fait de la crise sanitaire.

Les enjeux pour 2022 :

- Poursuivre et consolider nos investissements dans les espaces de concertation et de coordination (internes à la Ville, externes avec les partenaires)
- Poursuivre le soutien de l'équipe d'intervention : suivi et étayage technique, résolution de situations, régulation, financier (subvention de 10 000 € par le CCAS). En 2022, ce soutien pourra être évalué et requestionné.
- Poursuivre l'effort de formation et de suivi des acteurs du territoire.
- Développer et formaliser les liens avec la Psychiatrie et le Parquet.
- Prendre en compte ce sujet dans les travaux du CLS.

La réalisation de quartiers nouveaux qui favorisent la proximité

L'implication des quartiers dans les travaux de proximité

Le dispositif des conseils de quartiers, en place depuis 2002, permet d'associer et d'impliquer les différents acteurs des quartiers dans le choix des travaux de proximité réalisés par la ville continuera de fonctionner : une enveloppe de 700 000€ est ainsi répartie sur les 7 zones annuellement.

Elle permet de répondre rapidement et concrètement aux sollicitations des habitants.

La proximité à travers les actions de santé

o Santé des femmes

Avec une précarité croissante, la crise sanitaire a aggravé les inégalités sociales de santé. Les femmes font partie des personnes les plus impactées. Ainsi les situations de précarité hygiéniques se sont multipliées. Dès la fin 2020, une réponse à l'urgence été fournie par la ville qui a acheté et fournit aux associations caritatives des kits d'hygiène. Des élues ont souhaité avec la DSH s'engager au-delà de l'aide ponctuelle pour apporter des réponses pérennes aux questions de précarité hygiénique et de santé des femmes.

La santé des femmes inclut les sujets liés à la médecine de la reproduction comme la gynécologie, toutes les affections concernant plus particulièrement les femmes, ainsi que les comportements et les inégalités de traitements induisant des conséquences spécifiques sur la santé des femmes.

Sur la ville de Nîmes, et sur la base de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS on estime que 10 000 femmes sont en situation de précarité. Les femmes constituent la très grande majorité du parent sur les 30 % de familles monoparentales nîmoises.

Un politique de santé publique en direction d'un public féminin est à renforcer.

En 2022, les axes suivants seront développés ou initiés :

- Lutte contre la précarité menstruelle : campagne de collecte de produits d'hygiène en partenariat avec le collectif d'associations caritatives.
- Changer le regard sur la précarité menstruelle : campagnes de communication, concours artistique
- Contribution à la Journée Internationale des Droits de Femmes sous la forme d'ateliers « droits et santé des femmes »
- Accès aux soins et suivi gynécologique : identification et repérage des acteurs de premier recours, communication/information des possibilités en gynécologie non obstétrique.
- Actions de prévention/promotion de la santé des femmes dans les quartiers prioritaires (santé gynécologique, parentalité et mono parentalité, prévention des maladies chroniques)

o Santé dans les quartiers

L'enjeu est de développer une organisation territoriale cohérente et une dynamique de réponse de proximité aux besoins des habitants en matière de santé : les réseaux de santé de proximité. Des éléments existent mais la vision « Santé Globale » n'est pas posée de manière, or c'est dans la proximité du territoire que se construit la réalité des réponses apportées aux habitants.

L'implication et le portage par les professionnels eux même est une condition *sine qua non* pour amorcer une quelconque dynamique.

Les efforts engagés depuis 2018 ont été maintenus avec quelques résultats encourageants :

- La maison de santé pluridisciplinaire multi site de Valsanté a vu le jour ; elle est fonctionnelle à Valdegour et ses projections sur Pissevin et le mas de Mingue très engagées avec les professionnels présents sur ces quartiers.
- Des projets s'initient dans d'autres quartiers notamment le quartier Gambetta Richelieu, Jean Jaurès / République, St Césaire / Mas Roman,
- La CPTS nimoise (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) s'est constituée en préfiguration autour de la mobilisation des professionnels de santé pour répondre aux enjeux de la vaccination de masse anti covid. Les liens sont établis avec le Conseil de l'Ordre des Médecins, les URPS, l'ARS, la CPAM, le CHU et la faculté de médecine pour engager plus avant ces travaux avec les professionnels nimois.

Le sport comme acteur du bien vivre ensemble

Le sport contribue très largement à réunir les gens avec une offre très importante et un nombre élevé de clubs de haut niveau, cette année ce ne sont pas moins que 7 sports nimois qui ont participé aux Jeux olympiques dans 4 disciplines : le handball, l'athlétisme, le ping pong et le tir à l'arc.

La démarche de construction de réseau de santé de proximité est engagée. Elle est centrée sur les centres sociaux de la Ville et les associations de quartier. Elle repose sur une dynamique réelle et cependant ténue. Ces structures ont été sollicitées et mobilisées pour mener l'ensemble des activités du service en regard des enfants, des jeunes et des personnes âgées notamment au travers du projet Nutrition Santé « Ville Active PNNS » ou du projet « Bien Vieillir Neuropeps ».

Ces dynamiques ont été aussi incarnées par l'accompagnement des projets de "Guichet unique en prévention et en santé" ou « Cité Educative ». Les liens et les articulations avec le comité de pilotage de la Politique de la Ville et notamment son volet santé ont été consolidés.

2022 verra notamment le déploiement du projet nutrition santé dans quatre quartiers auprès des publics les plus vulnérables.

o L'accès aux soins de premier recours

Sujet de préoccupation majeur au niveau national, son objectivation locale ne laisse pas encore apparaître de graves problèmes sur le territoire nimois, cependant des éléments de tension apparaissent et les projections peuvent inquiéter, ce qui mobilise la parole des habitants de manière sensible. Les institutions principalement concernées par ce sujet sont l'ARS et la CPAM, cependant la collectivité territoriale a un rôle à jouer pour porter les intérêts de ses habitants et contribuer à la disponibilité des services dont ils ont besoin. Notons toutefois qu'en l'état actuel de l'organisation du système de santé,

Pour permettre aux nîmois de continuer à s'épanouir dans les quelques 60 disciplines proposées, 2022 verra la poursuite à la fois de la rénovation des équipements sportifs, l'acquisition de matériels et mobiliers, mais également l'accompagnement et le soutien au tissu associatif sportif avec notamment la reconduction des grandes manifestations récurrentes, avec un contexte sécuritaire et sanitaire qui, souhaitons-le, sera moins prégnant et impactant. 2022 sera également une année de poursuite du renforcement de la politique sportive de proximité auprès des publics sensibles à travers des animations dans les quartiers mais aussi en direction des publics de l'éducation spécialisée.

Les subventions aux associations sportives seront maintenues à un niveau élevé (un peu plus de 3M€).

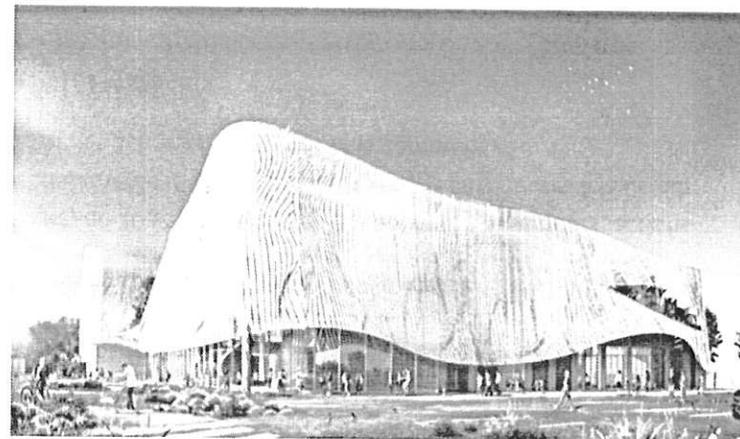
Les manifestations organisées en 2022 :

Malgré les incertitudes liées à la situation sanitaire, 2022 verra la poursuite des manifestations récurrentes que sont le tournoi européen de tir à l'arc, le circuit international d'épée, le semi-marathon, l'Urban trail...

Mais aussi de nouvelles manifestations au titre desquelles on peut citer :

- Le championnat zone méditerranée de pétanque par Nîmes sport santé
- Le championnat régional de natation

Des travaux importants touchant le monde du sport vont être entrepris ces prochaines années :



- La création d'une halle de sport au mas de Vignoles. Pour assurer la continuité des missions publique du stade des costières voué à être reconstruit un nouveau complexe sportif de plus de 8 000m² va être édifié au mas de Vignoles. En 2022 ce sont les études de conception et environnementales qui se poursuivront ainsi que les fouilles archéologiques.

5- UNE VILLE QUI S'ENGAGE DANS L'ANIMATION DE LA CITE

Par le soutien au tissu associatif Nimois

Nîmes, ville riche de son tissu associatif et des initiatives de ses habitants, dispose d'une maison des associations, lieu destiné à soutenir et promouvoir la vie associative. Dans le cadre de la Maison des Associations, la Ville met à disposition des associations qui le souhaitent, soit à l'année (environ 100 associations en 2021), soit ponctuellement, des salles d'activités, de réunion, des bureaux pour permettre l'exercice des activités. Elle apporte son soutien à l'appropriation des lieux par les utilisateurs. La direction de la vie associative et des quartiers est le point d'entrée unique pour les démarches des associations qui permet d'aider les associations dans leurs demandes de subvention.

La Direction travaille chaque année à la mise en place d'un Forum des Associations qui se déroule à la rentrée scolaire. En 2021 les forums des associations a réuni autour de l'écusson un peu plus de 350 associations donnant ainsi une nouvelle dynamique à ce rendez-vous qui a connu un vif succès. En 2022 cette expérience sera reconduite et améliorée.

Les animations et les actions en faveur de la jeunesse

La ville reprendra, en 2022 le rythme des animations, événements, actions et autres investissements réalisés durant les années antérieures à la Covid. Avec le maintien des actions récurrentes et notamment :

- Les férias
- Les animations présentées lors des Jeux de l'Empereur



- La réhabilitation de l'espace création pour permettre l'accueil de 4 activités (billard, échecs, scrabble et radioamatteur) avec les études de conception en 2022.
- La rénovation et l'extension du parrnasse en vue d'augmenter sa capacité d'accueil, de répondre aux exigences des fédérations sportives, d'apporter des prestations adaptées au club résident... les études de conception se feront en 2022, et les travaux sur les exercices suivants.
- La construction d'un nouveau pas de tir (tir à l'arc et tir) au stade de l'assomption.

- La fête nationale
- Le Réalisateur dans la Ville
- Les animations de Noël
- Une programmation estivale d'une vingtaine de concerts aux arènes

D'autre part, plusieurs actions nouvelles sont envisagées afin d'étoffer l'offre festive :

- La création d'un « Festival Off » :

Le Festival de Nîmes rencontre un franc succès. En marge, le « Off » pourra permettre d'animer la Ville avant/après les concerts dans les Arènes, aux nîmois et visiteurs de participer au Festival même sans prendre de places pour les concerts, et d'améliorer les retombées économiques sur le territoire.

Ainsi, sur 4 jours fin juin début juillet, seront proposés des spectacles musicaux déambulatoires, des concerts sur scène sur plusieurs lieux de la Ville et un bal final.

- Le retour du Festival « Les Nuits des Jardins » :

Durant 5 ans et jusqu'en 2014, ce festival a été programmé dans les Jardins de la fontaine.

Il est proposé, afin d'enrichir la programmation estivale de la Ville, de rééditer cet événement en 2022 par la présentation de 4 spectacles de variété/humour payants pour le public, dans un espace scénique pouvant accueillir 1 500 spectateurs environ.

- La mise en place d'une patinoire à l'occasion des fêtes de Noël sur le parvis de la Maison Carrée

La ville souhaite également poursuivre les actions menées depuis plusieurs années : les actions de prévention, à savoir le développement du rôle d'accompagnateur auprès des associations étudiantes lors de la mise en œuvre de leurs galas (soutien logistique, mise en place de navettes, responsabilisation des jeunes ...), ainsi que la mise en place d'un espace de prévention lié aux risques durant les férias et soirées étudiantes.

La mise en place d'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes en 2022, le développement de « le happening citoyen » (découverte des institutions par les jeunes) et la création d'Olympiades de la jeunesse en partenariat avec Unîmes.

Les dispositifs existants (passeport été, Bourse des jeunes talents, actions de Prévention, Eurocamp et soutien aux associations) sont pérennisés.

La promotion de la tauromachie

Les animations taurines pédagogiques dans les quartiers et la manifestation « Terre d'aficion » seront mis en œuvre.

La Ville adhère à l'Union des Villes de Taurines Françaises (UVTF).

Une politique culturelle diversifiée

Valorisation et diffusion des patrimoines : chaque année des manifestations culturelles à caractère national ou local sont organisées.

Dans le cadre de l'ouverture de l'école supérieure des beaux-arts sur la ville et de la préfiguration d'un événement d'art contemporain une exposition hors les murs des étudiants sera programmée en fin d'année scolaire.

La direction de l'administration générale dans son ensemble a en charge des procédures administratives qui ne cessent d'évoluer pour simplifier le

E-démarches et accompagnement des usagers

Une administration efficiente ne peut se soustraire de la nécessité de faire évoluer le fonctionnement de ses services y compris ses missions régaliennes.

6 - UNE VILLE QUI MODERNISE SON ADMINISTRATION

Les offres d'ateliers et d'animations seront reconduites tout en enrichissant la programmation d'événements et de conférences scientifiques liées aux collections.

Les offres d'ateliers et d'animations seront reconduites tout en enrichissant la programmation d'événements et de conférences

Les offres d'ateliers et d'animations seront reconduites tout en enrichissant la programmation d'événements et de conférences

Les offres d'ateliers et d'animations seront reconduites tout en enrichissant la programmation d'événements et de conférences

Les offres d'ateliers et d'animations seront reconduites tout en enrichissant la programmation d'événements et de conférences

La collaboration être le théâtre Liger et le conservatoire continue en 2022 dans le droit fil de la création du service enseignement et arts vivants, avec notamment le spectacle « dans orchestre danse », quatuor et modernité, Errance au fil du temps, sonates et symphonie et humeurs de la nuit dans le cadre de la saison professionnelle du conservatoire.

La programmation pluridisciplinaire et électorale de la saison 2021/2022 alterner théâtre classique et contemporain, musiques, cirque et arts de rue, humour, offrant une palette haute en couleur.

Parallèlement, Nîmes, terre historique de lyrique accueillera une conférence concert « cheminement musical du baroque au moderne ». Dans le même temps le théâtre Liger poursuivra son soutien aux équipes artistiques locales et régionales par le biais de résidences et de partenariats avec les associations. Le niveau de subventionnement des associations culturelles sera maintenu (570 000€) voir augmenté.

Le festival de la biographie sera reconduit, et une biennale d'art fera l'objet d'études de conception.

Les bibliothèques présenteront plusieurs temps forts :

- avec l'exposition supra, une représentation des sciences en médiathèque construite par la cité du Design, l'école des mines de St Etienne et l'université Paris sud.
- avec l'exposition Jean Carrière et les Goncourt de Nîmes ;
- une exposition à destination de la jeunesse intitulée « Jungle »
- et le Noga.

parcours de ses usagers et leur permettre ainsi d'alléger leurs multiples demandes.

L'utilisateur qu'il soit ou non internaute est donc au centre de toutes les attentions au fur et à mesure des évolutions législatives et/ou réglementaires mais également des nouveaux moyens numériques mis à disposition par la collectivité pour lui faciliter ses démarches et raccourcir les délais de traitement. Allègement des procédures et rapidité de traitement sont systématiquement érigés en principes dans les projets en cours et à venir.

Le standard, l'état civil, le funéraire, les objets trouvés, les enquêtes, le courrier et les démarches administratives régaliennes ont vu la mise en place de prise de rendez-vous préalable en ligne du fait, notamment de la crise Covid. Cette manière de faire a trouvé un accueil favorable du public, les délais d'attente étant ainsi supprimés, mais aussi des personnels qui reçoivent beaucoup moins de plaintes et constatent une diminution importante de l'agressivité des usagers.

Cependant, la collectivité ne ferme pas ses services d'accueil au public. Les nouveaux modes de communication peuvent être appréhendés par les usagers dans les différents EPN de la ville, avec une aide à l'utilisation du numérique pour les différentes démarches que doivent entreprendre les citoyens et qui vont bien au-delà des démarches de la ville (DDFIP, logement...)

Le Numérique

En 2022 l'activité numérique devra se concentrer sur différentes thématiques :

La sécurité des systèmes mis en place : si la dématérialisation des processus progresse chaque année, les cyberattaques et autres « invasions ».

La Smart City : la ville va poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de sa démarche « ville intelligente ».

Modernisation de l'action publique (poursuite du déploiement du wifi territorial...)

- Poursuite de la dématérialisation des processus
- Relation Usagers
- Modernisation ou extensions fonctionnelles SI
- Equipement de 12 écoles pilotes en matériel de visioconférence,
- TBI dans les classes dédoublées (02),

La gestion du patrimoine

Comme les années précédentes, l'accent sera porté sur une optimisation financière du Patrimoine communal géré par le service Patrimoine avec comme axes d'actions :

* stabilisation par une gestion fine des taxes locales et demandes systématique de modification de taxation en fonction de l'évolution patrimoniale,

* continuité des ventes,

* Libération au maximum de biens patrimoniaux pour une mise en vente, permettant une diminution des taxes foncières ;

* Suivi au plus près du fonctionnement des copropriétés au sein desquelles la Ville est copropriétaire.

ANNEXES

Le Plan Pluriannuel d'investissements

Dans un contexte contraint et complexe, le PPI s'efforce de mettre en cohérence les projets d'investissement et les capacités financières. C'est un outil de programmation à moyen terme ayant vocation à être actualisé chaque année.

En dépit de la crise du coronavirus, la Ville poursuit, en étalant sa réalisation, le programme d'investissement prévu, conformément à ses engagements au service des Nîmois, contribuant ainsi à la relance économique.

Les investissements objets du PPI font l'objet d'un arbitrage annuel qui peut entraîner un étalement, un report, à la fois pour assurer l'équilibre budgétaire, mais aussi pour tenir compte des aléas (marché infructueux, fouilles...)

Projets gérés en autorisations de programmes	2022	2023	2024 et suivantes
Libellé			
ORIENTATION - TOURISME			
PALAIS DES CONGRÈS	5 780 000	16 950 000	27 219 000
ARÈNES	2 555 000	2 555 000	7 665 000
JARDINS DE LA FONTAINE	713 720		1 529 400
ORIENTATION - CULTURE			
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE		1 750 000	24 085 000
ORIENTATION - AMENAGEMENTS URBAINS			
AMENAGEMENT DE PLACES	270 000	520 000	1 670 000
ZAC DU PUIITS DE ROULLE	2 001 000	285 000	0
MAS VEDELIN	3 070 000	2 790 000	0
ELARGISSEMENT C. LANES	30 000	30 000	90 000
MAS LOMBARD (dont le groupe scolaire)	50 000		12 580 000
REQUALIFICATION COEUR DE VILLE	605 000	210 000	2 180 000
ORIENTATION - 0 EMISSION DE CO2			
VOIE URBAINE SUD			15 345 000
ORIENTATION - CREATION D'ESPACES VERTS			
PARC JACQUES CHIRAC	3 892 000	5 882 000	7 322 000
CREATION FORET DES ENFANTS	200 000	200 000	400 000
ORIENTATION - SPORTS			
CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS VIGNOLE	7 155 000	14 860 000	2 785 000
RENOVATION EXTENSION DU PARNASSE	400 000	400 000	20 200 000
TOTAL	28 471 720	49 311 000	126 427 400

Libellé			
Autres projets	2022	2023	2024 et suivantes
ORIENTATION - CULTURE			
ETUDES: RÉNOV. THÉÂTRE B. LAFONT			14 270 000
REHABILITATION DU PLANETARIUM			210 000
MUSEE DU TEXTILE ET DU JEAN			150 000
ETUDES: PROJET QUADRILATÈRE DES JESUITES			1 920 000
PORTAIL DOCUMENTAIRE BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES			200 000
BIBLIOTHÈQUES	170 000	165 000	165 000
CHAPELLE ST JOSEPH	150 000	203 000	3 890 000
ORIENTATION - AMÉNAGEMENTS URBAINS			
RESTRUCURATION RICHELIEU	210 000	145 000	15 000
LES LAUZIERES	30 000	30 000	90 000
TRIANGLE DE LA GARE	575 000	575 000	0
BOMPARD (Rénovation thermique et extension)	2 600 000	2 000 000	0
HOTEL DE VILLE ET CENTRES SOCIAUX	75 000		0
ORIENTATION - COMMERCE			
REQUALIFICATION DES HALLES DE NIMES	50 000	500 000	500 000
REHABILITATION DE LA MAISON DE L'AVOCAT DES PAUVRES	130 000		3 838 000
ORIENTATION - CREATION D'ESPACES VERTS			
PARC URBAIN TERRES DE ROUVIERE	30 000	30 000	60 000
BOIS DES ESPEISSES	20 000	20 000	60 000
REAMENAGEMENT JARDIN DU MONT DUPLAN	150 000	150 000	0

Autres projets	2022	2023	2024 et suivantes
ORIENTATION - NOUVEAUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX			
CONSTRUCTION, AMELIORATION, PRODUCTION ET EMISSION THERMIQUE DES BATIMENTS	1 332 000	390 000	0
DEPLOIEMENT BORNES VEHICULES ELEC.	120 000		0
ORIENTATION - ECOLES			
RESTRUCTURATION ET EXTENSION ECOLE EMILE GAUZY	367 300		0
EXTENSION AMENAGEMENT ECOLE DE PLEIN AIR	50 000	200 000	1 750 000
ORIENTATION - URBANISME			
HOCHE	2 100 000	2 000 000	1 500 000
ETUDES: EXTENSION RENOVATION LA MONTAGNETTE	100 000	449 000	7 042 000
PIETONISATION - VOIES PERIPHERIQUES (HORS ABORDS PACO)	40 000	60 000	1 300 000
TRAVAUX URBAINS PORTE DE FRANCE PALAIS DES CONGRES	85 000	25 000	1 890 000
ORIENTATION - VOIRIE			
QUAI DE LA FONTAINE		230 000	3 570 000
TRAVAUX (Rue de Sauve et alentours)			1 700 000
CHEMINEMENT CROUS VERS T2	250 000		0
ORIENTATION - SECURITE			
GÉO RÉFÉRENCEMENT	120 000	120 000	360 000
ORIENTATION - SPORTS			
EQUIPEMENT SPORTIF VEDELIN			8 990 000
CREATION D'UN PAS DE TIR A L'ARC - JO 2024	162 000	431 000	86 000
SPORT MAS DE GARDIES (City stade, agrès pour séniors)	500 000		0
TOTAL	9 416 300	7 723 000	53 556 000

Libellé	2023	TOTAL	
Opérations récurrentes	2023	27 023 000	23 573 000
Musées			
Musées	188 000		
ORIENTATION - AMENAGEMENTS URBAINS			
Aménagement voirie	1 210 000		
ORIENTATION - ESPACES VERTS			
Travaux et massifs forestiers	845 000		
ORIENTATION - NOUVEAUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX			
Rénovation énergétique, chauffage	535 000		
VILLE CITOYENNE ET CONNECTEE			
Gestion relation usagers, smart city, école numérique et informatique	2 730 000		
ORIENTATION - VOIRIE			
Rénovation voirie, ouvrages d'art, acquisition matériel...	7 480 000		
ORIENTATION - ECOLES			
Extensions, rénovations, toitures, menuiseries, facade et plan de relance	700 000		
ORIENTATION - SECURITE			
Equipements sécurité et accessibilité, signalisation routières, défense incendie, éclairage public, vidéosurveillance voie publique...	4 190 000		
ORIENTATION - URBANISME			
Mise en valeur patrimoine bâti et opérations foncières	710 000		
ORIENTATION - SPORTS			
Création city stade	100 000		
Réfection réseaux, parc véhicules, rénovations espaces extérieurs, pluvial secondaire, conformité sécurité incendie...	4 885 000		
	8 150 000		

ANRU	2022	2023	2024 et suivantes
Libellé			
INTERVENTIONS COPROPRIÉTÉS PISSEVIN	305 144	260 004	830 418
PISSEVIN VALDEGOUR	4 806 938	10 522 030	22 650 628
RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN			5 436 000
REHABILITATION DU GYMNASE DIDEROT	1 162 000		
CREATION SALLE DE DANSE (Centre administratif)	360 000	790 000	
CONSTRUCTION FERME ECOLE	1 020 000	1 020 000	
CREATION GROUPE SCOLAIRE PISSEVIN	193 000	582 000	7 669 000
EQUIPEMENT CENTRALITE PISSEVIN			50 000
MAS DE MINGUE (dont crèche et centre social)	5 620 000	4 952 000	4 025 000
RECONSTR ECOLE LEO ROUSSON	3 715 000	4 151 036	934 379
COPROPRIETE LE PORTAL OPERATION DE RECYCLAGE	393 332	390 000	8 385 413
NPRU ANRU 2 CBAS CLOS D'ORVILLE	2 223 527	3 214 538	7 228 840
ECOLE JEAN ZAY			1 500 000
VESTAIRES PELATAN	210 000		
ECOLE JEAN MOULIN - TOITURE	1 100 000	350 000	
ETUDES: CREATION PISCINE A L'EST DE LA VILLE			11 140 000
EXTENSION ET MODIFICATION RESEAU CHAUFFAGE URBAIN	900 000	900 000	2 700 000
TOTAL	22 008 941	27 131 608	72 549 078

Libellé	PPI		
	2022	2023	2024 et suivantes
Projets en autorisations de programmes	28 471 720	49 311 000	126 427 400
Autres projets	27 023 000	23 573 000	60 904 000
Projets récurrents	9 416 300	7 723 000	53 556 000
TOTAL Budget Principal	64 911 020	80 607 000	240 887 400
TOTAL ANRU	22 008 941	27 131 608	72 549 078
TOTAL GENERAL	86 919 961	107 738 608	313 436 478

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Les AP existantes

Intitulé AP	Montant AP cumulé	Montant crédits de paiements jusqu' à 2021	Montant crédits de paiement Prévisionnels 2022	Montant crédits de paiement 2023 et suivants
Informatique et communication électronique	7 203 115	5 927 878	1 063 686	211 551
Requalification quais de la fontaine	4 840 000	2 397 240	-	2 442 760
Palais des congrès	56 315 556	2 784 688	7 140 000	46 390 868

Les nouvelles AP

Les arènes (délibération de création au conseil de décembre)

La halle de sport de Vignoles (délibération de création au conseil de décembre)

L'espace création (délibération de création au conseil de décembre)

Le parc urbain Jacques Chirac (délibération de création au conseil de décembre)

Pas de tir JO 2024 (délibération de création au conseil de décembre)

Le conservatoire

La rénovation/extension du parnasse

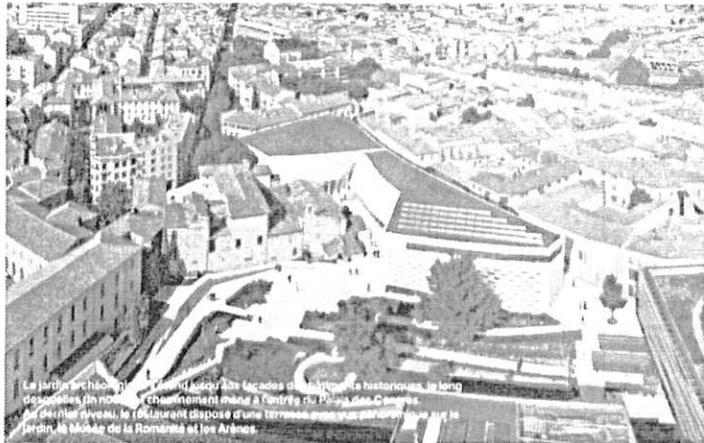
L'école Iéo Rousson

Ces autorisations de programmes seront créées lors du vote du budget primitif 2022, ou à partir du moment où l'état d'avancement du projet le permettra. Les fiches projets qui vous sont présentées contiennent le montant prévisionnel de l'investissement ainsi que le calendrier du programme.

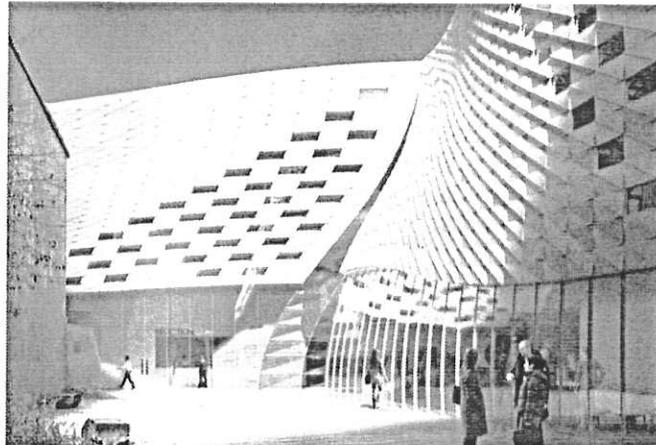


PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091



Proposition d'une offre globale dans le domaine de l'évènementiel, des congrès et des séminaires afin d'accroître l'attractivité de la ville et de poursuivre la dynamique de revitalisation et de requalification urbaine du centre-ville.

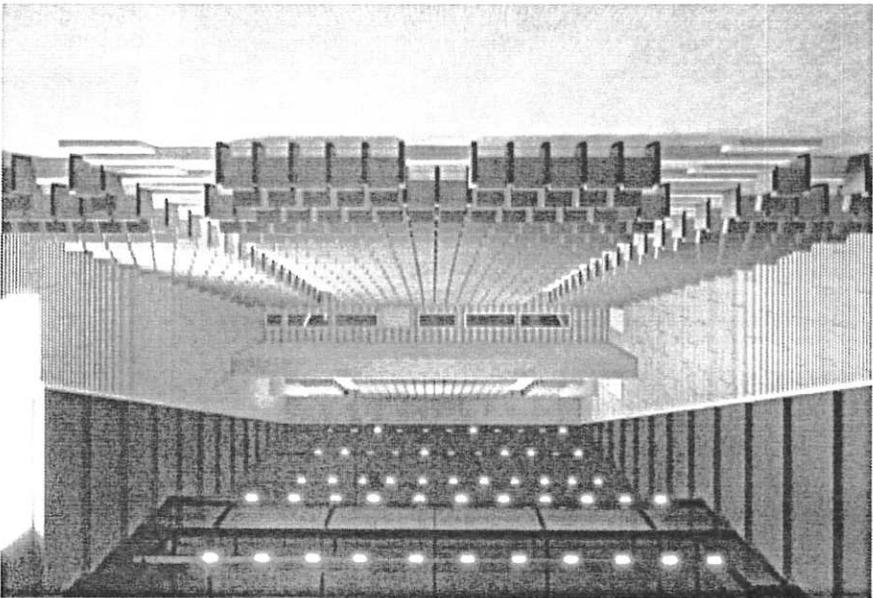


Maîtres d'œuvre :
Agence d'Architecture Chabanne associée à l'agence 3XN Architects

2021 – FICHES PROJETS

1

Construction d'un équipement à haute qualité architecturale, environnementale et à haut niveau de service (démarche BDO niveau Argent et BREEAM niveau « very good »).



- Salle plénière
Capacité de la salle ajustable : 300, 500 ou 700 places assises.
- Salle d'exposition
Dotée d'une modularité maximale afin de pouvoir accueillir tout type d'évènement jusqu'à 700 personnes.
- Salles de commissions
Configurations variables de 10 à 100 personnes, pour un total de 500 places.
- Restauration
Situé au dernier étage et surplombant le jardin archéologique, le restaurant est réservé aux congressistes avec un service assuré par des traiteurs.
D'un large volume d'un seul tenant, la salle de restauration peut accueillir 500 convives.
Surface : 10 000 m²

PALAIS DES CONGRÈS



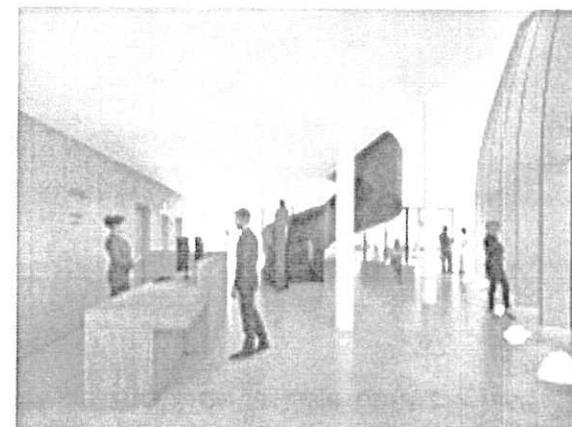


PALAIS DES CONGRÈS

Code opération : 1091

Calendrier

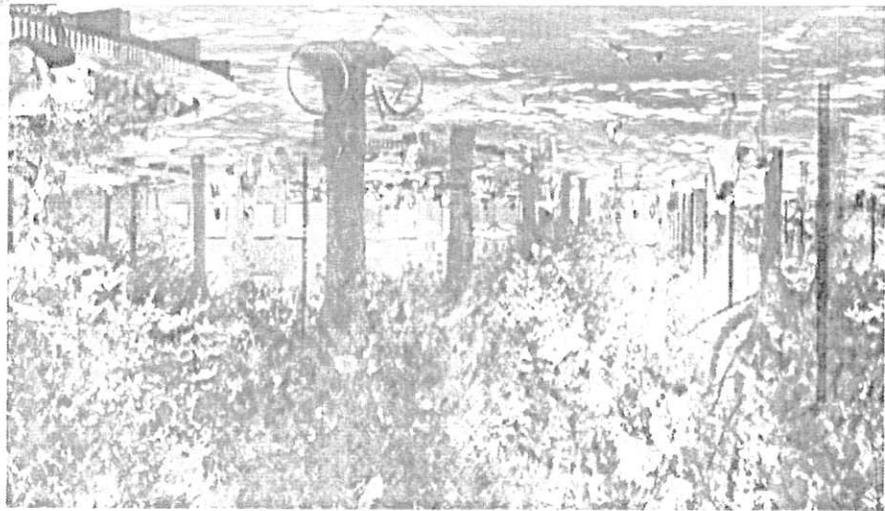
- Démarrage des fouilles archéologiques : novembre 2021
 - Obtention du permis de construire : juin 2022
 - Appels d'offres travaux : février 2022 - juillet 2022
 - Travaux : automne 2022 - automne 2025
-
- Budget 54,4M€



2021 – FICHES PROJETS



Maitres d'œuvre :
ALEP (Atelier Lieux et Paysages)
architectes paysagistes



© Alep paysage



© Alep paysage

Superficie : 14,5 hectares

Localisation :
Site des anciennes pépinières Pichon, qui s'étend du nord au sud depuis le quartier de la Gare Centrale jusqu'à l'autoroute A9,

Un deuxième poumon vert en centre-ville



PARC JACQUES CHIRAC

Code opération : 1131



PARC JACQUES CHIRAC

Code opération : 1131

Calendrier

- 2020/2022 études techniques et réglementaires du projet
- 2022 – 1^{er} trimestre- maîtrise foncière des terrains (procédure d'expropriation en cours)
- 2023 démarrage des premiers travaux d'aménagement.

• La durée prévisionnelle de réalisation de l'ensemble du projet du Parc J. Chirac est prévue sur une période de 5 ans :

2023 / 2024 : Réalisation des travaux d'aménagement de la partie nord du parc (entre le Bd Natoire et le Bd Allende y compris sa section courante) et ouverture au public.

2025 / 2026 : Réalisation des travaux d'aménagement de la partie sud du parc (entre le Bd Allende et l'autoroute A9) et ouverture au public.

Budget

- Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement du futur Parc J. Chirac s'élève à 12M€ (hors intervention de requalification de certains bâtiments existant sur le site).



© Atop paysage



© Atop paysage



PARC JACQUES CHIRAC

Objectifs de la ville de Nîmes

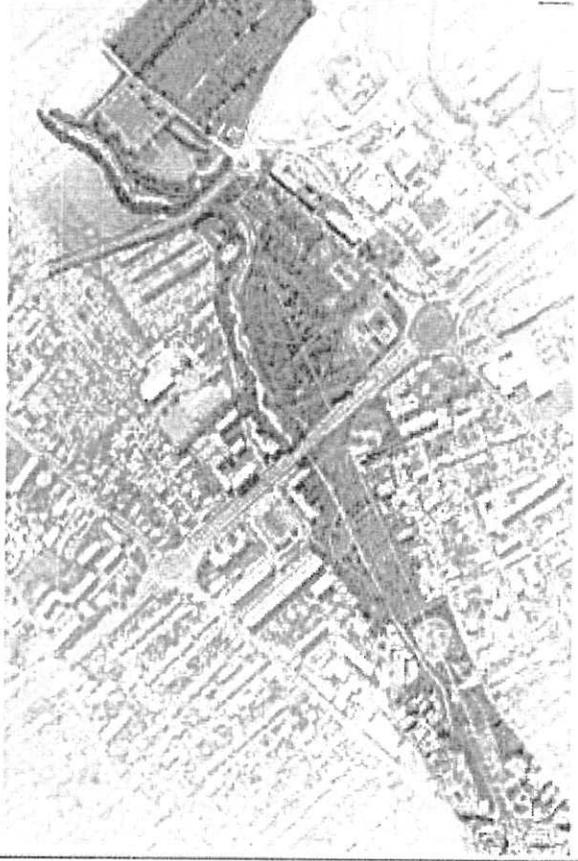
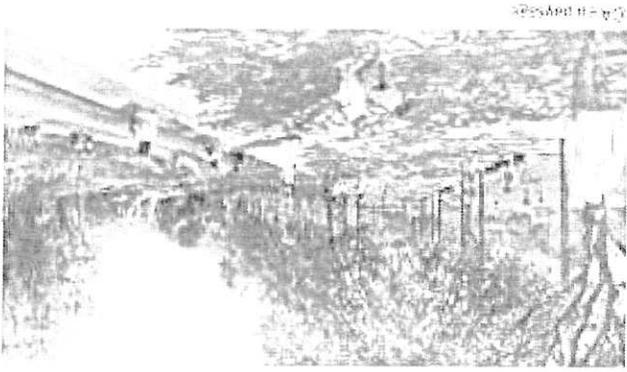
La Ville souhaite valoriser cet ensemble foncier en friche en vue de mettre en valeur un important espace de nature aux qualités paysagère avérées, et de fournir au public.

Les objectifs poursuivis au travers des futurs aménagements du Parc J. Chirac visent à :

- Faire de ce parc un lieu de vie, d'animation, et de bien être intergénérationnel (création d'espaces ludiques et pédagogiques, accueil d'événements culturels et artistiques, réalisation d'équipements sportifs).

- Mettre en valeur les traces historiques et patrimoniales des lieux (existence d'espaces boisés hérités des anciennes activités horticoles ; reconversion de certains bâtis).

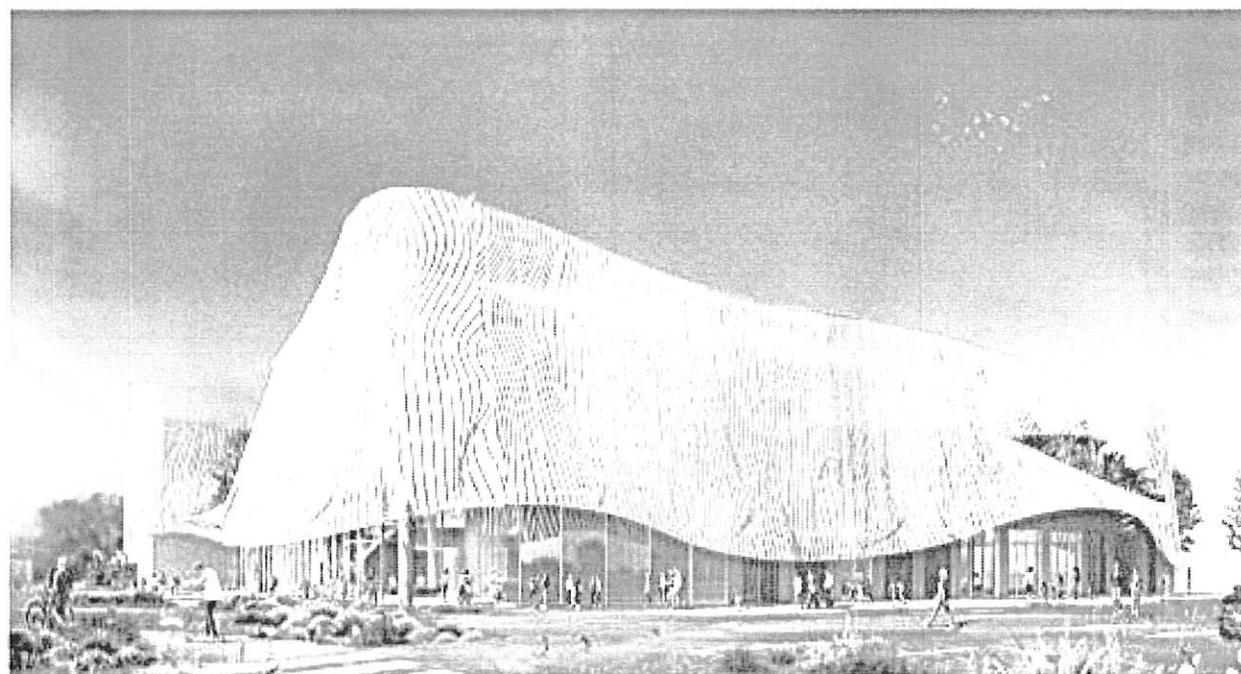
- Relier les parties nord et sud du parc urbain en rendant possible le franchissement du Bd Allende, véritable coupure urbaine.
- Inscrire le projet d'aménagement du parc dans une démarche de qualité environnementale et de développement durable.





HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

Crédit photographique : DDA



Surface :

- Complexe sportif : 8 200 m² (surface de plancher)
- Espaces extérieurs : 2 300 m²

Localisation :

- Complexe sportif Mas de Vignoles près de Cap Costières, entre l'avenue Claude Baillet et la RD13, à Nîmes

En chiffres

- 11 disciplines sportives accueillies

Calendrier

Démarrage des travaux : 2023

Ouverture : septembre 2024

Budget : 22,4M€

© A+ Architecture



Maître d'ouvrage : Ville de Nîmes
Maîtres d'œuvre : A+ Architecture



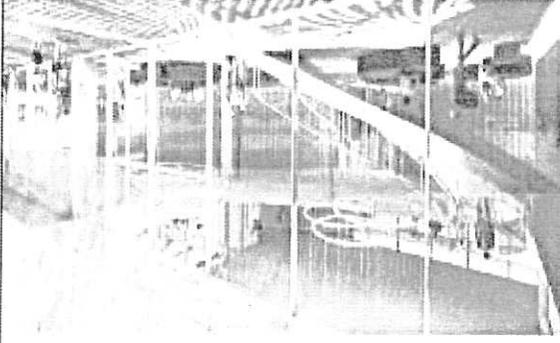
HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

1 - Présentation 1/31

Un nouvel écrin pour le sport amateur

Pour assurer une continuité des missions publiques du stade des Costières voué à être reconstruit, la Ville va édifier un nouveau complexe sportif au Mas de Vignoles.

- Le stade des Costières, un lieu multifonctionnel vieillissant
- Lieu d'accueil pour les sportifs amateurs et professionnels,
 - Lieu opérationnel et logistique en cas de risque majeurs (centres de vaccination et de dépistage COVID-19),
 - Lieu vieillissant, inadapté aux exigences de la Ligue 1 : reconstruction du bâtiment pour un projet global immobilier privé autour du club de Nîmes Olympique



© Architecture

- Salle polyvalente de 1000 m² (exposition, manifestations ou opérations logistiques de crise)
- Salle omnisport sur deux étages avec un accueil gradins : volley, handball, futsal, badminton, basket, handisport + mur d'escalade
- Salle de gymnastique artistique de 1800 m² sur deux étages, avec un accueil gradins
- Salle de gymnastique rythmique et sportive
- Étage, accessible par un escalier en hélice et un ascenseur :
- Salle d'armes
- Salle de combat



HALLE DES SPORTS MAS DE VIGNOLES

Coopération 2021

Objectifs de la création de la Halle des Sports au Mas de Vignoles

Accueillir les sportifs des clubs/associations qui s'entraînaient au Stade des Costières.

- **Proposer des équipements d'envergure** en lien avec les centres névralgiques de la cité.
- **Valoriser le secteur Sud de Nîmes**
- **Répondre à des enjeux économiques et de rayonnement.**

❖ **Concertation publique** du 21 septembre au 20 octobre 2021 pour l'ensemble

Calendrier de l'opération / site du Mas de Vignoles :

Avancement :

- Fouilles archéologiques en cours (prévues jusqu'en mai 2022)
- Etudes environnementales en cours
- Etudes de conception en cours

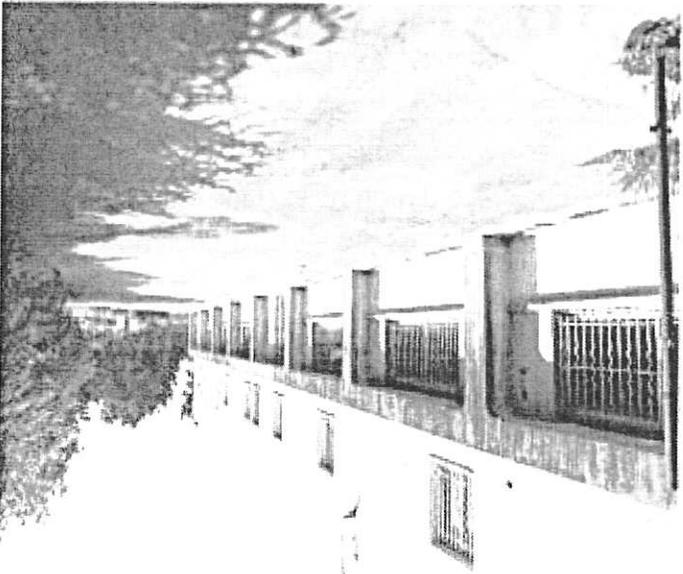
Travaux : 2023/2024 (*)

Livraison de l'équipement : septembre 2024

❖ L'opération comprend également :

- sur le site du Mas de Vignoles
 - La réalisation de **fouilles archéologiques préventives**
 - les **travaux d'aménagements extérieurs** (VRD, stationnements, bassins,...).
- sur le site « Espace création »
 - La **réhabilitation du bâtiment** pour reloger 4 associations.

(*) L'instruction du **dossier environnemental** réglementaire et les résultats des **fouilles archéologiques** conditionnent le début effectif des travaux

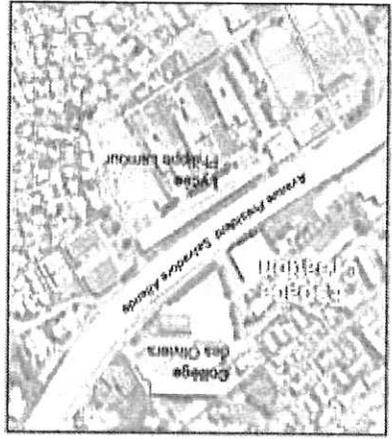


La Ville de Nîmes a décidé de poursuivre la rénovation de ce bâtiment afin d'utiliser les locaux non occupés pour y accueillir 4 activités associatives : billard, radioamateur, échecs et scrabble.

Investissements – réhabilitation espace création pour accueillir 4 associations

- Le projet comprend également pour l'ensemble du bâtiment :
- Rétaction du clos et du couvert (toiture amiante, menuiseries vétustes)
 - Installations de chauffage;
 - Travaux d'aménagements extérieurs (réseaux, voirie, stationnements...)

Calendrier de l'opération :
 Avancement : Etudes initiales en cours
 Etudes de conception : 2022
 Travaux : 2023/2024
 Ouverture de l'équipement : septembre 2024
 Budget 3,5M€



REHABILITATION ESPACE CREATION





ARENES DE NÎMES

© 2011 - 2012 - 2013

Les objectifs : restaurer l'extérieur et l'intérieur de cet édifice millénaire et le protéger des eaux de pluie

Protéger l'amphithéâtre romain des eaux de pluie qui s'infiltrent anarchiquement et dégradent le monument. Depuis près de 2000 ans, le système de circulation et d'évacuation des eaux de pluie a été largement modifié par la dégradation de tout ou partie du toit naturel de l'amphithéâtre que sont ses gradins.

Sur la couronne notamment, l'absence de gradins au droit des vomitoires hauts permet des entrées d'eaux trop nombreuses et certains blocs ainsi imprégnés se dégradent très rapidement (nombreux éclatements) et leur résistance mécanique est largement diminuée. De plus la présence de sels, en concentration importante à certains endroits est analysée l'objectif étant d'ajuster au plus près le protocole de restauration pour le dessalement et les autres tâches de conservation à réaliser.

Conséquences :

- **Fragilisation** de certaines voûtes ou de piliers
- Devers important de
- Développement d'**altérations biologiques** (mousses, lichens...)

Ce programme de restauration concerne les façades, le sommet des arènes, les galeries, les promenoirs et les gradins.



06 - 1944



07 - 1944



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE NÎMES

Code opération: 1813

Conservatoire actuel réparti sur **3 sites** (Prévôté, Evêché, Pelloutier) :

- Dispersion ⇒ déplacement des élèves + parents,
- Ne favorise pas les échanges/rencontres entre les enseignants,
- Multiplie les moyens nécessaires à l'accueil du public + gardiennage.

Objectif : Regrouper l'ensemble des activités d'enseignement et de diffusion.

Localisation :

site des Carmes, idéalement situé en
centre-ville

Calendrier

2020/2021 : Mission de programmation architecturale et fonctionnelle
du futur conservatoire : définir les besoins.

2021 : Lancement du concours d'architecture, sous forme de dialogue
compétitif

2022 : Dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre

2023 - recalage PPI/budget - Etudes de maîtrise d'œuvre et
autorisation d'urbanisme

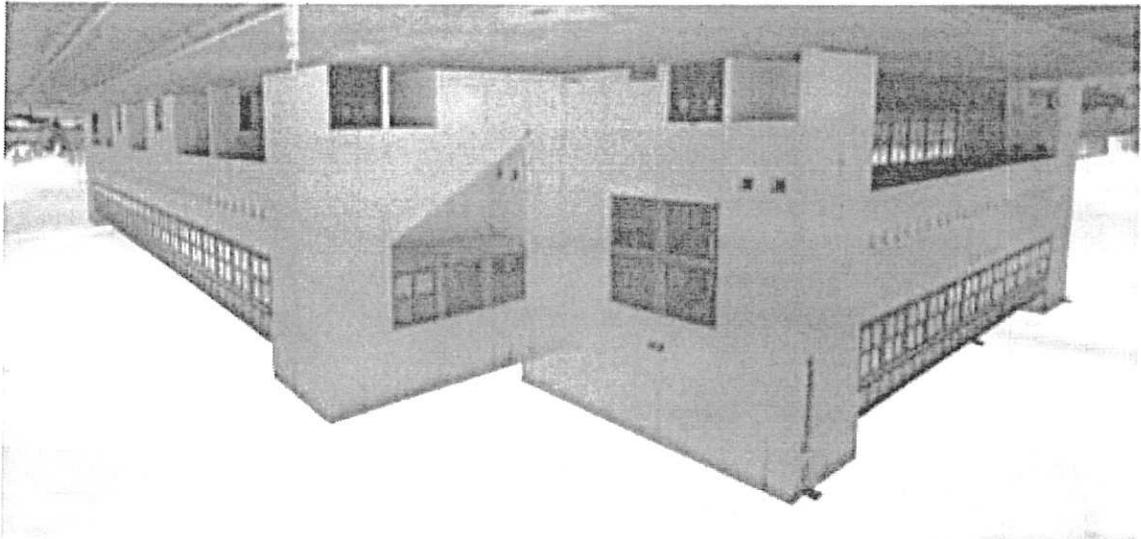
2024 : Démarrage des travaux

2026 : Livraison pour la rentrée 2026/2027.

Budget 26M€



RÉNOVATION ET EXTENSION DU PARNASSE



CRÉAAS

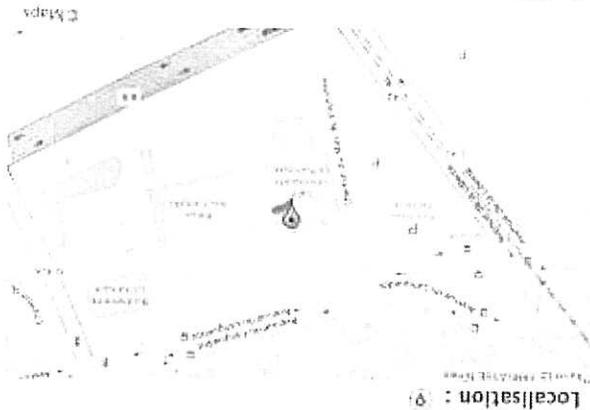
Calendrier de l'opération

- Avancement : Phase « projet » du concours de maîtrise de maîtrise d'œuvre en cours / Jury de sélection du projet
- Etudes de conception : 2022
- Travaux (avec phasage) : 2023/2024
- Livraison de l'équipement : 2025.

2021 - FICHES PROJETS

Budget 24,3M€

- En chiffres :
- Future capacité d'accueil : 4 200 places assises
 - Surface utile du projet : 9 500 m²
 - Bâtiment construit en 1993





RÉNOVATION ET EXTENSION DU PARNASSE

10.11.2011 - 12.03.2011

Objectifs de l'opération :

- **Augmenter la capacité d'accueil** des gradins de la salle de 3 225 à 4 200 places assises.
- Proposer des **espaces de réception** pour 1 200 personnes.
- Répondre aux **exigences des fédérations sportives respectives** (handball, badminton, gymnastique, tir à l'arc) selon les niveaux de compétitions (locaux annexes: vestiaires, arbitres, infirmerie, antidopage...).
- Proposer des **prestations adaptées au club résident de l'USAM**: salle de musculation, salle de réunion équipée, bureaux.
- Compléter l'**offre actuelle pour les associations** (salle polyvalente).
- **Mettre aux normes** cet équipements construit en 1993 (accessibilité, équipements techniques, sécurité incendie, étanchéité et toiture, ventilation...).

La surface utile de l'existant est de 6 305 m².

La surface utile du projet est de 9 500 m².

L'étude de faisabilité proposait :

- ❖ la réalisation d'une **extension principale au Nord** et d'une **extension à l'ouest** pour relocaliser l'accueil du public,
- ❖ la **démolition d'une partie du bâtiment côté Sud**.

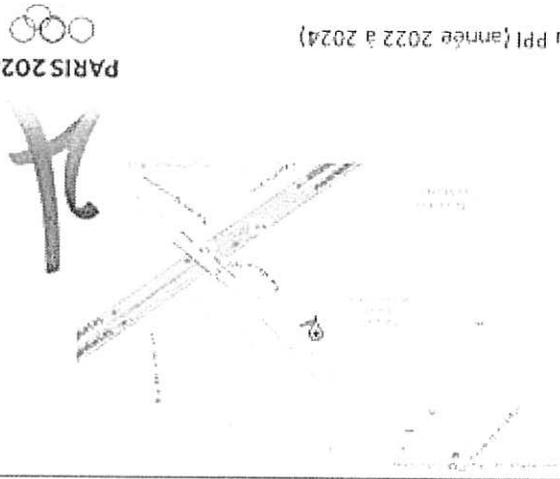
Cahier des charges

- **Organisation spatiale** permettant des conditions optimales de fonctionnement des activités.
- **Maîtrise des consommations énergétiques** et une **autoproduction d'énergie**.
- Etre **conforme aux normes** (sécurité incendie, l'adaptation aux personnes à mobilité réduite).
- Assurer la **pérennité du lieu** (solidité et durabilité des matériaux mis en œuvre).
- Faciliter l'**exploitation et la maintenance**.
- Optimiser le **coût global** d'investissement, d'exploitation et de maintenance et de la performance énergétique.
- Travaux réalisés en site occupé avec **maintien des activités** (opération à tiroirs).

PAS DE TIR – JO 2024 – STADE DE L'ASSOMPTION



- ❖ Stade de l'Assomption :
- ❖ Site dédié au tir à l'arc et tir
- ❖ Dossier présenté pour accueillir l'entraînement d'équipes olympiques pour les JO 2024.
- ❖ Installations inaugurées en 1982



- ❖ Budget :
- ❖ Montant 700 000 €
- ❖ Opération inscrite au PPI (année 2022 à 2024)

- ❖ Object :
 - ❖ Construire un pas de tir de 80 m² d'emprise au sol et de 3m de haut.
 - ❖ Surélever un bâtiment existant en vue de créer 150 m² de surface de plancher supplémentaire pour l'accueil d'une salle de réunion, de 5 bureaux, d'un espace sanitaire PMR et d'une tremie d'ascenseur.
- ❖ Livraison impérative : janvier 2024

ACTIVITE	PROGROS			
	2021	2022	2023	2024
programmation	1			
contraturation Marché Maître d'œuvre	1			
Phase Etudes	1			
contraturation marché de travaux				
Phases Travaux ouvert + accessibilité				
Phase Travaux rénovation				

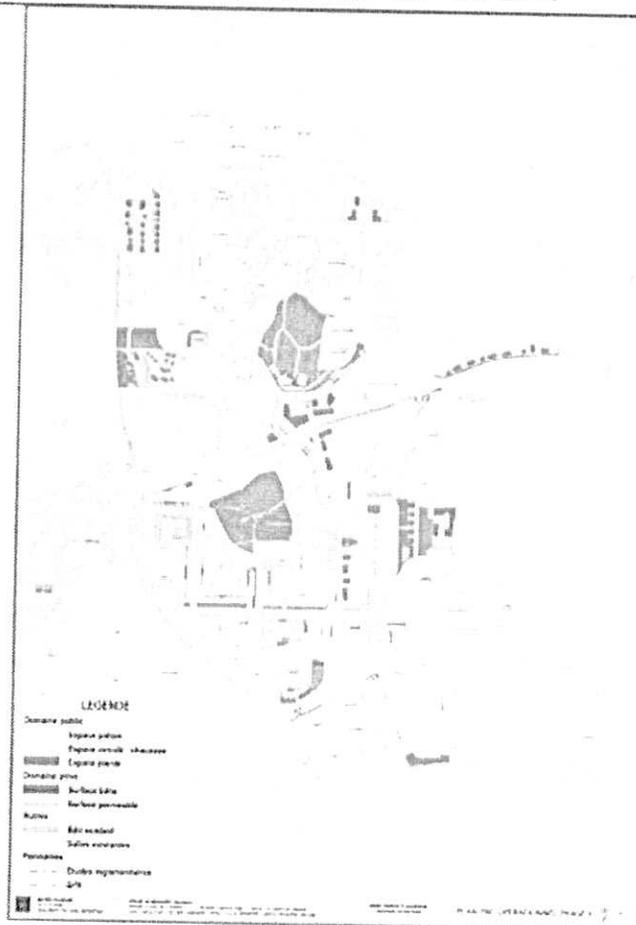


PISSEVIN VALDEGOUR

Indisponible 1/17

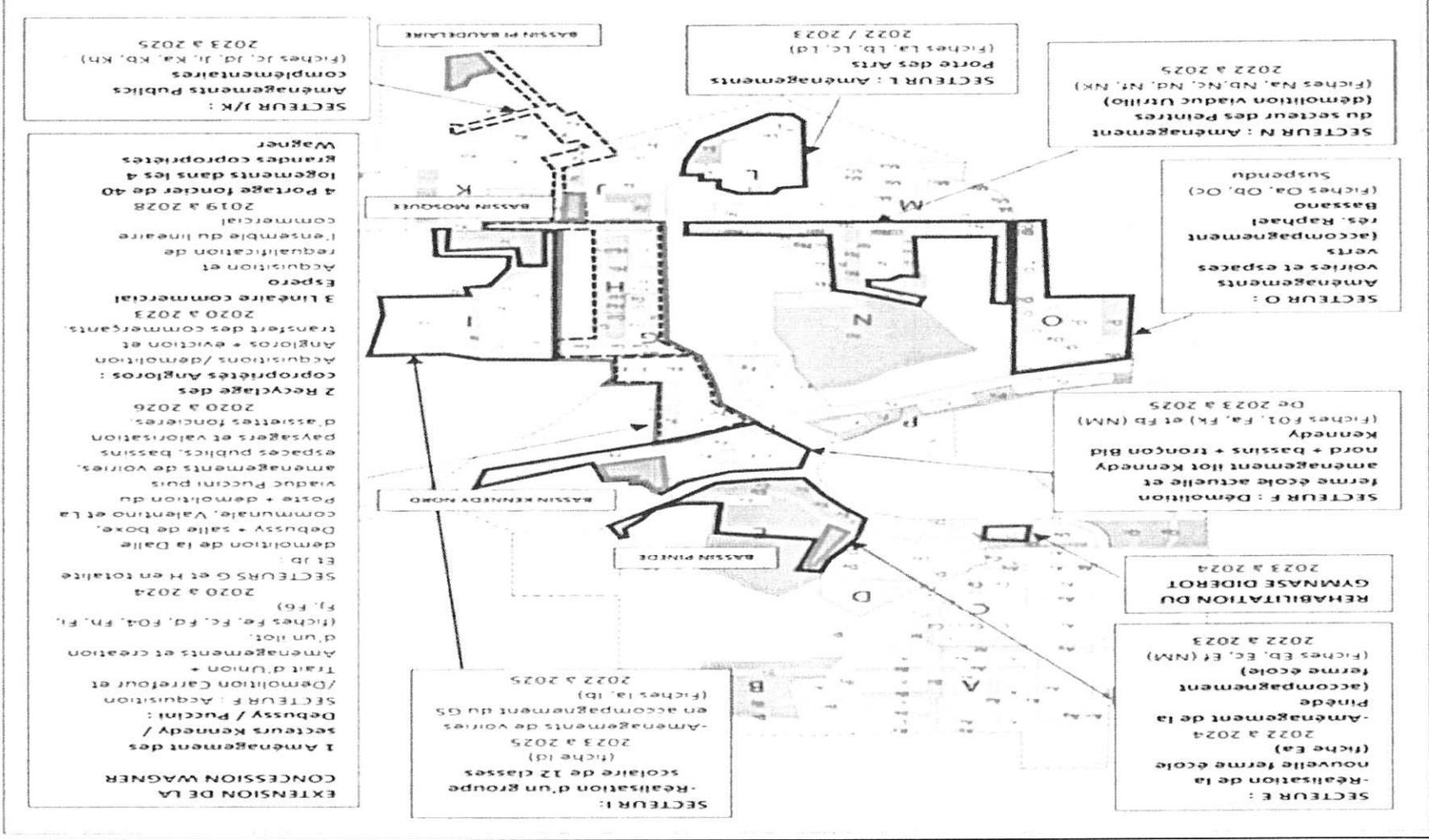
Plan guide convention 2025

- Restructuration totale de la grande centralité Kennedy/Debussy/Porte des Arts :
 - Démolition Galerie Wagner/Galerie Trait d'Union/Dalle Debussy/Viaduc Puccini
 - Création d'un chemin de l'eau et mise en oeuvre de dispositifs hydrauliques
 - Création d'une centralité Kennedy composée de 4 îlots urbains mixtes
 - Création de la polarité commerciale (Porte des Arts)
- Requalification viaire et création de cheminements dans le secteur des peintres
- Requalification viaire des voies situées au sud du quartier Pissevin
- Relocalisation de la nouvelle ferme école au sein de la Pinède de Valdegour
- Création d'un nouveau groupe scolaire en limite Est du quartier Pissevin
- Création de plusieurs programmes immobiliers offrant un repositionnement des commerces en rdc et une diversification de l'offre en logement au sein des quartiers Pissevin et Valdegour



PISSEVIN VALDEGOUR

code opération : 1047





FERME ÉCOLE VALDEGOUR

14 septembre 2021



©Annie.fr

Objectifs de la ferme école :

- Proposer aux enfants un espace éducatif;
- découvrir la nature à travers les animaux et les végétaux et respecter l'environnement;
- établir des liens avec les animaux et apprendre à les connaître pour les respecter et les protéger;
- favoriser la pratique d'activités techniques (plantations, connaissances et manipulations des outils du jardinier, préparation et cuisson du pain, soins et alimentation des animaux...).

2021 FICHES PROJETS

Planning des travaux

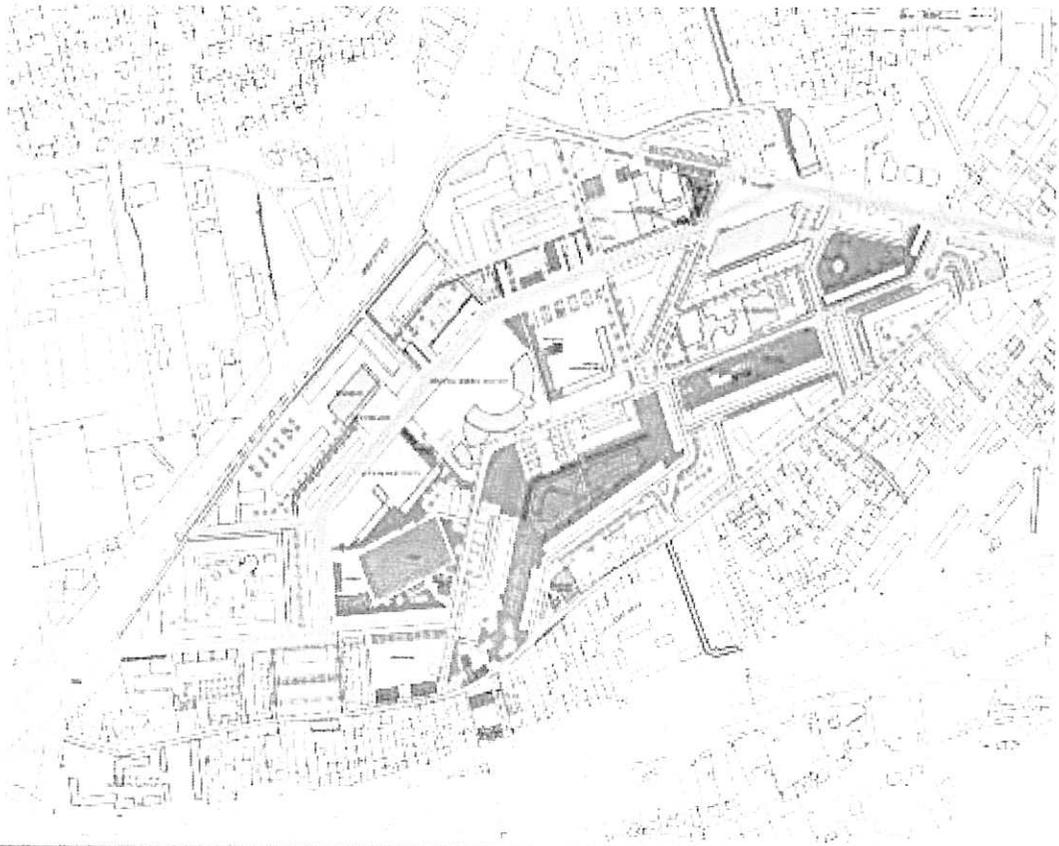
Budget 2,2M€

Localisation : 9'

- Anciennement située dans le quartier Pissevin, elle sera désormais placée sous la pinède Valdegour.



©Mapa



CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE



DÉSINCLAVER LE QUARTIER ET LE RElier AUX AUTRES QUARTIERS
NÎMOIS, ASSURER UNE MEILLEURE LISIBILITÉ ET INTERCONNEXION
ENTRE LES DIFFÉRENTS, DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS.

RENFORCER LA MIXITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS

INSCRIRE LE QUARTIER DANS UN NOUVEAU CADRE DE VIE PLUS APAISÉ,
PLUS PAYSAGÉ ET PLUS SOCIAL

Investissement total de 30,7 M € HT (soit 36,8 M € TTC) Hors
Ballons et TCSF, dont :

Actions d'aménagement des espaces publics (10 M €)

Équipements scolaires (10,5 M d'euros)

Transformation de copropriété Portal (8 M d'euros)

Immobilier économique (2M d'euros).

Ces investissements sont portés par la Ville de Nîmes, qui

finance à hauteur de 13 M d'euros, et bénéficie de

subventions de l'ANRU pour environ 13 M d'euros, de la

Région Occitanie pour 1 M d'euros, de Nîmes Métropole pour

0,8 M d'euros, et Divers pour 3 M d'euros

Maîtrise d'œuvre Urbaine :

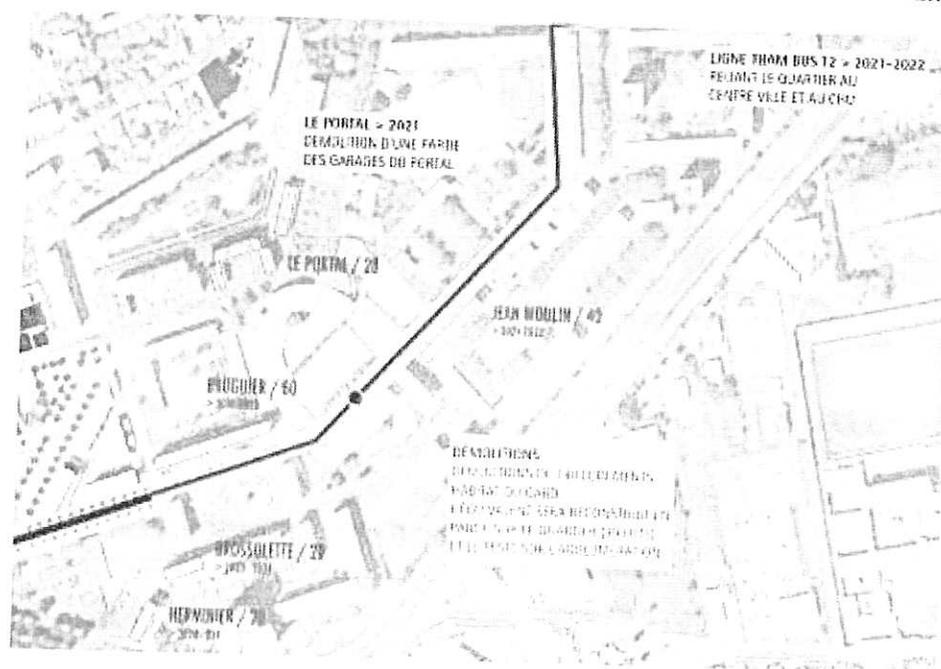
TEKHNE, Urbaniste INSITU Paysagiste SETEC Bureau d'études



CHEMIN BAS – CLOS D'ORVILLE

Document d'information 1128

Le programme des démolitions, les principales prochaines échéances de réalisation à court moyen terme:



2021 - FICHES PROJETS

- 2eme Tranche de démolitions garages Portal Fin 2021-début 2022
- Démolitions par HDG Barres Bruguier et Jean Moulin 1^{er} Sem 2022
- Chantier TCSP en cours
- Consultation promoteurs pour 2 programmes de logements et commerces sur l'îlot Braque en cours
- Aménagement 2eme tranche du square Paul Tondut 1^{er} Sem 2022
- Démarrage chantier 19 logements Promologis (Ilot Jean ZAY) 2022
- Démolition ancienne école Léo Rousson automne 2022
- Autres travaux d'aménagement échelonnés entre 2022 et 2026

Sitekhneis.ch-testes.com



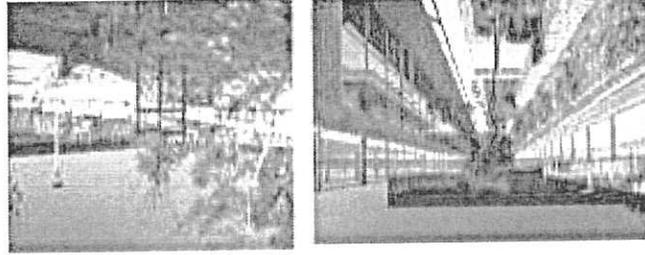
MAS DE MINQUE

11 rue de la République 30000 Nîmes

Une convention NPNRU pour :

- Engager une véritable transformation urbaine du quartier à l'horizon 2025 en s'appuyant sur ses atouts paysagers
- Requalifier complètement le quartier, bien l'équiper et le rendre facilement accessible

Un nouveau visage grâce à de nouvelles réalisations :



Pôle Jean d'Ormesson et montée du Bellay



Collège A Lovelace



Nouvelles opérations de logements du Mas de Teste



Vue d'ensemble du quartier rénové (échéance 2025)



MAS DE MINGUE

Coopération 11/21

Les grandes échéances de réalisation

Phase de lancement (2019 – 2021)

- Equipements structurants majeurs : pôle éducatif et culturel J d'Ormesson, collège A Lovelace, pôle sportif H Noel
- Démolitions structurantes : bâtiment Boule d'Or, ancien collège Vallès, ancienne école Camus, garages Grillons
- Aménagements de proximité : square Montaigne, Montée du Bellay
- Construction de logements en périphérie immédiate (Mas de Teste)

Phase de structuration (2022-2023)

2022

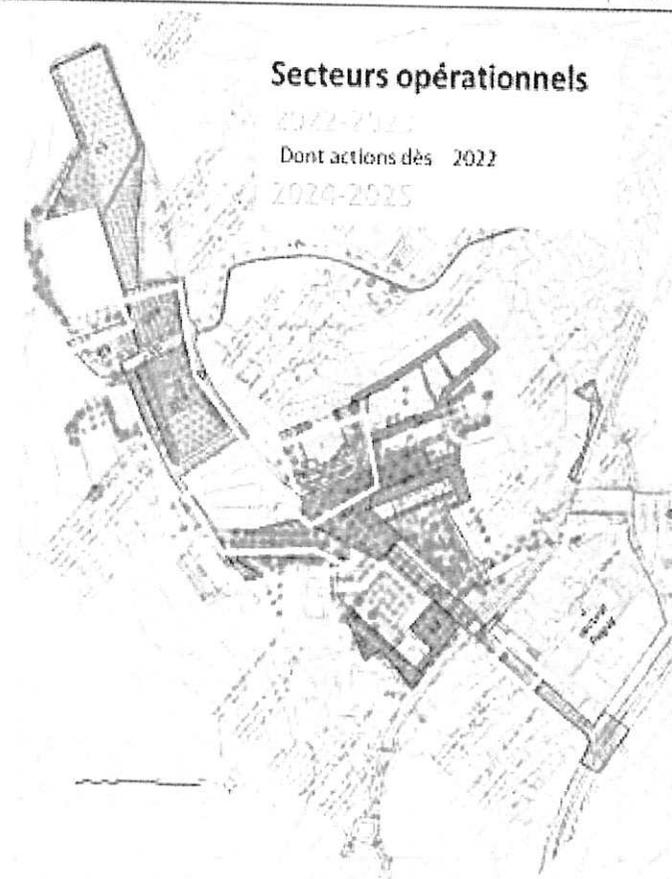
- Aménagement des espaces publics autour du vallon et sur les emprises démolies (Vallès, Camus, Boule d'Or)
- Espaces autour du CS Jean Paulhan rénové
- Engagement des reconstructions dans le quartier (Camus, DB19/20, Clos de Coutelle)

2023

- Aménagement de l'axe pénétrant du quartier (Claverie)
- Aménagement du parc des Mimosas
- Poursuite des démolitions structurantes (bâtiment Montaigne)

Phase de finalisation (2024-2025)

- Fin des démolitions : bâtiment Ronsard et galette commerciale des Grillons
- Aménagement des cœurs de cible : place des Grillons, place de cœur de quartier (Marché)
- Poursuite des constructions (Montaigne, Grillons)



Les principaux axes du projet urbain

Un parc de logements renouveau. Les logements les plus dégradés d'HDG seront démolis (250 logements), la copropriété dégradée Les Grillons (82 logements) complètement réhabilitée et une nouvelle offre de logements diversifiée sera développée plutôt sur les franges du quartier (200 à 300 logements potentiels).

Une offre renouvelée d'équipements publics structurants. Le nouveau collège Ada Lovelace a été inauguré en septembre 2019, le pôle éducatif Jean d'Ormesson en février 2020. La création d'une nouvelle crèche et la rénovation du CS Jean Paulhan participeront également à ce renouvellement.

La reconquête et la renaturation du vallon qui traverse le quartier, en développant notamment un parc agricole et un pôle sportif attractif et fédérateur. L'enjeu étant de libérer au maximum le vallon de ses constructions et de laisser place à l'écoulement des eaux.

La constitution d'un axe pénétrant structurant allant de la route d'Avignon au cœur de quartier en passant par la nouvelle polarité des Grillons créée autour d'une place d'entrée de quartier bordée par de nouvelles volumétries bâties.

L'offre de nouveaux espaces intergénérationnels avec une forte présence du végétal (espaces sportifs, places, squares, jardins, parc...)

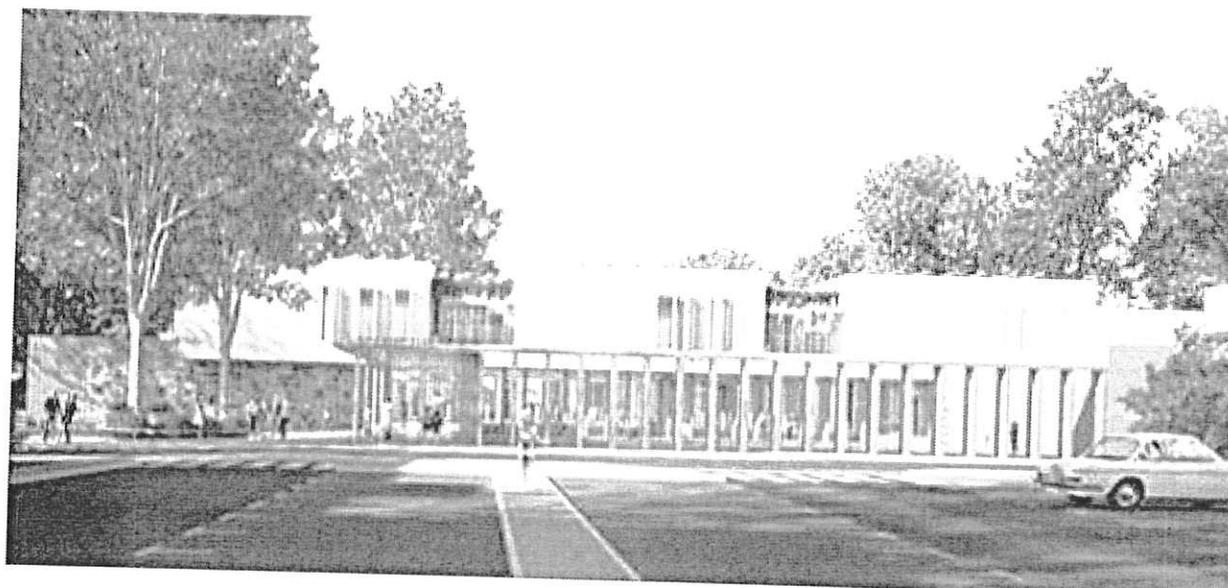




ÉCOLE LÉO ROUSSON

Carte scolaire 1811

Dernière école « Pailleron » de Nîmes : bâtiment des années 60 aujourd'hui inadapté aux normes de sécurité et au confort limité.



Démarrage des travaux : mai 2022
Ouverture: janvier 2024

Budget 10M€

© nîmes.fr

Localisation :

- Située à l'Est de Nîmes, au cœur du quartier Clos d'Orville dans un secteur résidentiel peu commerçant, où les rares espaces de rencontre végétalisés sont des parties privatives.

Sur le plan scolaire

- 6 classes du CE2 au CM2.
- 8 dispositifs CP CE1 (groupe de 15 élèves).
- 5 classes de maternelles.
- 2 salles de repos.
- Salle de motricité.

Et pendant les travaux ?

Durant les deux années scolaires concernées par le chantier:

- Elèves de maternelles acheminés à l'école Émile Gauzy.
- Elèves de l'élémentaire acheminés au centre de loisir du Mas Boulbon

